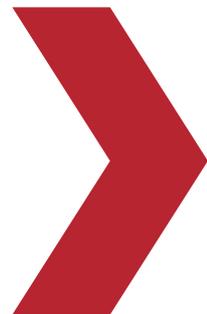




# Le Livre Blanc de l'Économie Sociale et Solidaire en Gironde

NOVEMBRE 2014





# Sommaire



## PARTIE I / LIVRE BLANC

<b>ÉDITO</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1. L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, DE QUOI PARLE-T-ON ?</b>	<b>7</b>
1.1 L'économie sociale et solidaire, des contours encore mal définis mais une réalité et un potentiel fortement reconnus	7
1.2 La loi économie sociale et solidaire, une évolution législative majeure pour le secteur	10
<b>2. L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN GIRONDE</b>	<b>13</b>
2.1 Les chiffres clés et les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Gironde	13
2.2 Les politiques publiques de soutien à l'économie sociale et solidaire	16
2.2.1 Les politiques et interventions de l'État en faveur de l'ESS	17
2.2.2 Les politiques du Département de la Gironde en faveur de l'ESS	18
2.2.3 Les autres politiques territoriales de soutien à l'ESS	25
<b>3. LA DÉMARCHÉ DE CONCERTATION DU LIVRE BLANC ET SES ENSEIGNEMENTS</b>	<b>27</b>
3.1 La démarche et les objectifs du Livre Blanc, les étapes de la concertation	27
3.2 Les visions et les attentes des acteurs	29
3.3 L'économie sociale et solidaire en Gironde, une richesse et un potentiel à faire fructifier	30
<b>4. LES PISTES D'ACTION ISSUES DE LA CONCERTATION ET LES CONTRIBUTIONS OPÉRATIONNELLES DES ACTEURS</b>	<b>33</b>
4.1 Des principes clés et des fondamentaux partagés	33
4.2 Quatre pistes d'action complémentaires pour un environnement favorable à l'économie sociale et solidaire	34
<b>5. CONCLUSION</b>	<b>41</b>
<b>6. ANNEXES</b>	<b>43</b>

## PARTIE 2 / PISTES D'ACTION : CONTRIBUTIONS DES ACTEURS

<b>PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE</b>	<b>51</b>
<b>1. CONTRIBUER À STRUCTURER ET ANIMER LA COMMUNAUTÉ DÉPARTEMENTALE DES ACTEURS ET PARTIES PRENANTES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>	<b>53</b>
Action 1.1 Installer et faire vivre une gouvernance partagée	54
Action 1.2 Animer la communauté des acteurs de l'économie sociale et solidaire à l'échelle départementale	55
<b>2. IMPULSER ET RENFORCER LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE COOPÉRATION AU NIVEAU INFRA-DÉPARTEMENTAL</b>	<b>57</b>
Action 2.1 Réaliser un état des lieux partagé sur chacun des territoires	58
Action 2.2 Impulser / développer des démarches collectives entre acteurs de l'économie sociale et solidaire	59
Action 2.3 Mettre en œuvre et développer des dynamiques territoriales de coopération économique ou PTCE	60
<b>3. DÉVELOPPER ET SÉCURISER LES EMPLOIS, LES ENTREPRISES ET ORGANISATIONS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>	<b>63</b>
Action 3.1 Renforcer et consolider l'offre d'accompagnement	64
Action 3.2 Appuyer la structuration de filières de l'économie sociale et solidaire	65
Action 3.3 Contribuer au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire	66
Action 3.4 Appuyer le développement des financements solidaires et participatifs	67
Action 3.5 Renforcer la professionnalisation des dirigeants de l'économie sociale et solidaire	68
Action 3.6 Dynamiser les parcours professionnels des salariés de l'économie sociale et solidaire	69
<b>4. PROMOUVOIR, FAIRE CONNAÎTRE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE GIRONDINE, DÉVELOPPER SA NOTORIÉTÉ ET CELLE DE SES INITIATIVES</b>	<b>71</b>
Action 4.1 Renforcer la visibilité de l'économie sociale et solidaire et de ses impacts sur les territoires	72
Action 4.2 Mettre en place une démarche de sensibilisation et d'information sur l'économie sociale et solidaire en direction des élus et services des territoires	73

# ÉDITO

Le Département de la Gironde est le garant des solidarités humaines et territoriales. L'économie sociale et solidaire en Gironde, nous y attachons une grande importance. Créatrice de richesses sociales, cette économie et les structures qui la composent défendent des modèles alternatifs d'entrepreneuriat, de consommation et de production. Elle encourage des valeurs éthiques de gestion et un mode de gouvernance démocratique et participative, principes pleinement partagés par le Département.

L'économie sociale et solidaire est une économie de proximité, qui contribue à la création d'emplois locaux non délocalisables. Nous encourageons et soutenons depuis de nombreuses années ces initiatives qui revendiquent, à juste titre, un ancrage territorial fort permettant de répondre au mieux et souvent de façon innovante à des besoins de proximité légitimes des citoyens girondins, qu'ils concernent l'emploi, la santé, les services, ou le lien social. Nous soutenons une économie locale bien sûr, mais à forte valeur ajoutée humaine !

Ce Livre Blanc de l'économie sociale et solidaire en Gironde, réalisé par le Département, répond à une volonté de transversalité et de cohérence de notre action. Nous y avons associé l'ensemble des parties prenantes du secteur, pour poursuivre activement cette dynamique engagée autour de cette démarche. Les propositions contenues dans ce livre nous permettront de définir et d'adapter notre périmètre d'intervention pour contribuer au déploiement de cette économie alternative, des zones rurales jusqu'aux territoires urbains, assumant pleinement notre rôle d'animateur de dynamiques territoriales et sociales.

**Le Président du Conseil général de la Gironde**

# INTRODUCTION

Avec plus de 4 900 établissements employeurs et 51 500 salariés (soit près d'un salarié sur dix), l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) constitue une part représentative de l'économie girondine. Essentiellement tournée vers l'emploi local, elle répond à des besoins sociaux réels des territoires, favorise l'insertion, et les structures qui la composent bénéficient d'un ancrage territorial fort.

Le Département, de son côté, a toujours inscrit son action dans la proximité et la solidarité envers les Girondins. Si elles n'ont pas toujours été valorisées en tant que telles, les finalités de l'ESS sont depuis longtemps présentes dans les politiques publiques départementales. L'actuelle période de crise économique a contribué à les renforcer et les mettre en valeur.

Compte tenu des opportunités que représente aujourd'hui l'économie sociale et solidaire, notamment en termes d'emplois et d'insertion, le Département a souhaité faire évoluer ses interventions et co-construire avec les acteurs présents sur le territoire une politique de soutien à l'ESS plus concentrée et plus percutante, mise en perspective par la Loi cadre sur l'économie sociale et solidaire adoptée le 21 juillet dernier par l'Assemblée Nationale.

Avec le soutien unanime de l'assemblée départementale, le Président du Conseil général a souhaité donner un nouvel élan et renforcer l'action de notre collectivité pour accompagner le déploiement de cette économie en Gironde. Deux temps forts soutiennent cette ambition, le Livre Blanc de l'ESS en constituant la première étape, dédiée à la connaissance et à la réflexion, pour décliner ensuite une politique publique départementale forte et innovante.

Cette réflexion, nous l'avons voulu concertée et participative, en recueillant la parole de nombreux acteurs (associations, coopératives, réseaux et acteurs de l'ESS, élus, techniciens territoriaux, entreprises...), à travers différents temps de concertation (conférences départementales de l'ESS, entretiens individuels, ateliers thématiques, rencontres territoriales).

Le fruit de ces échanges a permis d'établir un état des lieux de l'ESS aujourd'hui en Gironde, d'identifier ses forces, ses faiblesses, mais aussi les voies de progrès permettant de conduire au développement de cette économie alternative et de proximité, non délocalisable, à fort potentiel d'insertion, créatrice de richesses sociales et économiques sur les territoires girondins : une économie à échelle humaine proche des Girondins.

Les propositions issues de ces travaux et contenues dans ce Livre Blanc appartiennent à tous, chacun des acteurs concernés pouvant s'en saisir.

Pour le Département, le Livre Blanc a permis non seulement de porter un regard nouveau, éclairé et enrichi par de nombreux échanges, sur le secteur de l'ESS, mais aussi de créer les conditions de rencontre, de dialogue et de partage entre les différents acteurs.

Fédérer, rassembler, échanger, cette ambition au cœur du Livre Blanc constitue une première étape, nécessaire et importante, qu'il faut désormais poursuivre et faire vivre.

La Vice-présidente du Conseil général  
en charge du logement, de l'habitat,  
du développement social,  
de la précarité et de l'insertion

Le Vice-président du Conseil général  
en charge de l'aménagement  
économique solidaire

# I. L'économie sociale et solidaire, de quoi parle-t-on ?

## I.1 L'économie sociale et solidaire, des contours mal définis mais une réalité et un potentiel fortement reconnus

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), dont la notoriété et l'actualité se sont considérablement accentuées ces dernières années, constitue encore un « objet » mal identifié.

Définie parfois par ses formes statutaires, parfois par ses valeurs, parfois par ses projets, reconnue le plus souvent pour son rôle en matière de cohésion sociale, les contours et la définition de cette composante de l'économie restent néanmoins encore difficiles à appréhender. L'ESS s'apparente parfois, vis-à-vis de ceux qui l'observent, à une « nébuleuse » que la diversité des statuts ou les secteurs d'activités ne permettent pas de définir avec toute la précision voulue.

Traditionnellement, on considère que **l'économie sociale** regroupe les familles mutualistes, coopératives et associatives, ainsi que les fondations.

Les acteurs de **l'économie solidaire**, qui émerge dans les années 80, et ceux de **l'entrepreneuriat social**, dont l'apparition est plus récente (fin des années 2000), se définissent essentiellement par la finalité de leurs projets (utilité sociale, solidarité, cohésion,

lutte contre l'exclusion...) en mettant l'accent, pour les premiers, sur des dimensions collectives et de transformation sociale, pour les seconds sur des dimensions entrepreneuriale et d'innovation sociale.

Les trois approches, économie sociale, économie solidaire, entrepreneuriat social se retrouvent aujourd'hui dans une définition inclusive portée par le Ministre Benoit Hamon dans la **Loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire**.

Relèvent de l'ESS les organisations, qui, quels que soient leurs statuts, s'appuient sur tout ou partie des éléments suivants :

- L'existence d'une **réelle activité économique**, d'une dimension entrepreneuriale, d'une fonction employeur ;
- La poursuite d'une **finalité sociétale** (sociale, environnementale...);
- Une **approche démocratique** dans la gestion et l'organisation de l'entreprise (une personne une voix, élection du dirigeant par les salariés sociétaires dans les coopératives...);
- Une **lucrativité limitée** (bénéfices majoritairement réinvestis dans le projet, pas ou peu de rémunération du capital, échelle limitée des rémunérations...).

La compréhension du champ de l'ESS reste pour certains, encore imprécise, et son appropriation par les acteurs eux-mêmes demeure imparfaite. Néanmoins le nouveau cadre législatif reconnaît et sécurise son périmètre et confirme son importance ; cette importance est corroborée par les données disponibles, tant en termes d'emplois que de services d'utilité sociale.

## FOCUS HISTORIQUE : À L'ORIGINE DU MOUVEMENT COOPÉRATIF, LES PIONNIERS DE ROCHDALE

En 1844, 28 tisserands de Rochdale, dans la région de Manchester, se rassemblent pour fonder, grâce à de modestes souscriptions, une association, « la Société des Équitables Pionniers de Rochdale ». Ils ouvrent un magasin coopératif dont le but est simple : garantir à la clientèle des prix raisonnables et une bonne qualité de produits.

D'une quarantaine de souscripteurs en 1844, la Société croît rapidement pour atteindre plus de 10 000 en 1880. Les Équitables Pionniers sont imités dans toute l'Angleterre : les coopératives de consommation comptent plus d'un million d'adhérents au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

### LES PRINCIPES DE ROCHDALE

Les quatre règles fondamentales, reprises depuis comme principes de base par le mouvement coopératif, sont celles-ci :

- La « porte ouverte » : toute personne peut acheter dans le magasin coopératif ou devenir sociétaire, il n'y a pas de condition d'adhésion.
- « Un homme, une voix » : tous les sociétaires disposent du même pouvoir de décision, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.
- La répartition des bénéfices entre les membres de la société.
- La rémunération limitée du capital.

### VERS UN SYSTÈME DE COOPÉRATION « INTÉGRAL »

Les Équitables Pionniers considèrent la coopération comme un modèle global, intégrant la consommation (magasin), le logement (coopérative d'habitation), la production (manufacture textile) et l'éducation (bibliothèque, cours et conférences pour enfants et adultes).

## LE POIDS DE L'ESS EN FRANCE<sup>1</sup>

Au niveau national, l'économie sociale et solidaire représente 13,8% de l'emploi privé et compte **2,3 millions de salariés**, soit un emploi privé sur huit, dans près de **223 000 établissements employeurs** : associations (78,2% des établissements), coopératives (13,2%), mutuelles (5,6%), fondations (3,1%) et entreprises sociales (non recensées de manière exhaustive). D'ici à 2020, et compte tenu des départs à la retraite, 600 000 emplois seront à renouveler.

**Ces dix dernières années, le secteur a créé 23% d'emplois nouveaux** contre 7% pour l'économie classique. En 2012, malgré une conjoncture difficile, l'emploi dans l'ESS a progressé de 0,3% alors que le reste de l'emploi privé accusait une baisse de 0,2%.

Elle pèse près des deux tiers de l'emploi total dans l'action sociale, plus du tiers dans la banque et l'assurance, près d'un cinquième dans l'éducation, un dixième dans la santé. En revanche, elle est

quasiment absente de l'industrie hors agro-alimentaire ou encore du bâtiment, deux secteurs où elle pèse moins de 1% des effectifs.

Les structures et entreprises de l'économie sociale et solidaire **apportent une réponse aux nombreux défis sociaux et économiques que nous connaissons** : vieillissement démographique, transition énergétique, déscolarisation, etc. Elles répondent à des besoins sociaux dans des secteurs qui connaissent aujourd'hui une forte croissance comme l'économie circulaire, l'économie collaborative et numérique ou les services à la personne. 68% des services d'aide à domicile sont par exemple portés par des entreprises de l'ESS.

Outre la dynamique de création d'emplois observée depuis des années, l'ESS couvre un champ d'activités pertinentes, prometteuses et porteuses de perspectives.

<sup>1</sup> Éléments tirés de l'observatoire national du CNCRESS 2013 et de la présentation du projet de Loi ESS faite par Benoît Hamon, alors Ministre en charge de l'ESS en juillet 2013.

## L'ESS AU CŒUR D'UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Si l'ESS est parfois difficile à appréhender, il serait sans doute contre-productif de vouloir la caractériser comme un secteur « isolé », ou comme un « tiers secteur ».

Les organisations et entreprises qui en relèvent sont, pour leur grande majorité, des composantes essentielles d'un ensemble plus vaste, l'économie de proximité, au sein de laquelle figurent également d'autres secteurs comme l'artisanat, le commerce,... constitués de TPE, de travailleurs indépendants, ou d'artistes locaux. Cette économie de proximité « se définit d'abord comme un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe<sup>2</sup> ».

### Tous ces acteurs ont en commun d'être ancrés territorialement et de répondre à des besoins locaux.

Les organisations de l'ESS, par leur présence au plus près des besoins des populations, peuvent jouer un rôle essentiel dans la construction

de systèmes locaux de proximité et de dynamiques territoriales de coopération et de développement économique, en milieu urbain et rural. Elles apportent également plus de solidarité au sein des territoires, participent au dynamisme des espaces ruraux (avec les circuits courts ou les tiers lieux par exemple) et soutiennent les personnes les plus vulnérables que ce soit en zones rurales ou urbaines marginalisées. Elles construisent également des réponses aux besoins émergents des populations.

Avec les autres acteurs de l'économie de proximité, les organisations de l'ESS jouent donc un rôle essentiel pour renforcer l'attractivité des territoires, leur identité, le sentiment d'appartenance de celles et ceux qui y vivent ou y travaillent, la cohésion sociale et territoriale.

**Cyril Kretzschmar**  
Conseiller Régional en Rhône-Alpes,  
délégué « Nouvelle économie,  
nouveaux emplois, artisanat,  
économie sociale et solidaire »

« Depuis 2012, en Rhône-Alpes, nous avons mis en place une politique transversale « économie de proximité » qui intègre structures de l'ESS, activités artisanales, commerces de proximité, la plupart des très petites entreprises et économie publique. Nous nous appuyons sur une analyse économique des flux de production de richesses sur le territoire, provenant aussi bien des entreprises artisanales et industrielles que des associations et des coopératives, des mairies, des centres de vacances... Nous cherchons ainsi à valoriser tous les scénarios d'aide au développement dans leur capacité d'actions collectives ».

<sup>2</sup> L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française - Avis et rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental - Monsieur Pierre MARTIN (2010)

## 1.2 La loi économie sociale et solidaire, une évolution législative majeure pour le secteur

« Fruit d'un long travail de concertation (...) le projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire a été définitivement adopté {le 21 juillet 2014} à l'Assemblée Nationale, sans vote d'opposition.

(...) Les valeurs de l'ESS sont clairement affirmées dans la loi, en tant que socle de définition d'un mode d'entreprendre, qui n'est ni une économie de la réparation ni une vitrine sociale, mais une économie de l'exigence fondée sur les valeurs de gouvernance démocratique, de lucrativité limitée et d'utilité sociale »<sup>3</sup>.



<sup>3</sup> Communiqué de presse du 22 juillet 2014 de Madame Carole Delga, Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale et Solidaire auprès du Ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique.

### LES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA LOI DU 31 JUILLET 2014 RELATIVE À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

#### > Une loi qui définit et reconnaît le champ de l'ESS et de l'utilité sociale

- **Une définition large et inclusive** : la loi circonscrit le périmètre de l'économie sociale et solidaire qui comprend non seulement les organisations « historiques » de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations), mais également les entreprises sociales qui font le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes fondateurs du secteur et qui se déclarent comme telles.
- **Des notions précisées** : l'utilité sociale (article 2) et l'innovation sociale (article 15).
- L'agrément « entreprise solidaire » est remplacé par un agrément « **entreprise solidaire d'utilité sociale** » (article 11). De nombreuses structures et entreprises de l'ESS (structures des champs de l'insertion par l'activité économique, du sanitaire et social, du secteur du handicap par exemple) sont potentiellement concernées par cette disposition.

Ces clarifications doivent permettre aux différentes parties prenantes de l'ESS, et notamment aux financeurs publics et privés, de mieux identifier les structures en relevant, d'orienter vers elles des dispositifs de financement adaptés, et ainsi d'amplifier les investissements dans ce secteur.

#### > Une loi qui clarifie la gouvernance et l'organisation nationale et territoriale du secteur de l'ESS

- Le renforcement du rôle du **Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire** notamment en matière d'observation des bonnes pratiques (articles 3 et 4).
- La **création d'une Chambre française de l'ESS**, constituée des têtes de réseaux de l'ESS pour assurer une représentation politique nationale du secteur (article 5).
- La **confirmation du rôle des Chambres Régionales de l'ESS (CRESS)**, chargées notamment du développement de l'ESS sur les territoires, de la formation des dirigeants et salariés ainsi que d'une mission d'observatoire statistique (article 6).
- La reconnaissance et le développement des **Pôles territoriaux de coopération économique** définis ainsi à l'article 9. « Un pôle territorial de coopération économique (PTCE) est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable<sup>4</sup> ».

#### > Une loi qui propose des dispositions spécifiques en direction des différentes « familles » de l'ESS

- Le développement du modèle coopératif à travers, par exemple :
  - La création de la SCOP (Société Coopérative de Production) d'amorçage (article 28) qui permettra aux salariés de monter progressivement en puissance au capital de leur entreprise, ou de la mise en place de dispositions favorisant la présentation d'une offre de reprise par les salariés en cas de cession de l'entreprise (articles 19 et 20) ;
  - La reconnaissance et le développement des Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) et du statut d'entrepreneur salarié.
- Des dispositions dédiées au secteur associatif : simplification des démarches auprès des administrations, création d'un Haut Conseil à la vie associative, contrat de volontariat associatif, reconnaissance du bénévolat dans les démarches de VAE (Valorisation des Acquis d'Expériences), titres associatifs, etc. (articles 62 à 79).
- Des mesures spécifiques pour les fondations et fonds de dotation (articles 80 à 87).

#### > Une loi qui apporte des clarifications en matière de financement et d'accompagnement des structures de l'ESS

- La clarification de la notion de subvention publique (article 59) : « constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire ».
- La reconnaissance dans la loi des dispositifs locaux d'accompagnement - DLA (article 61).

<sup>4</sup> Le Labo de l'ESS (2010)

## 2. L'économie sociale et solidaire en Gironde

### 2.1 Les chiffres clés et les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Gironde

4 961<sup>5</sup>  
établissements employeurs  
de l'ESS

➤ **8,8%**  
des établissements employeurs  
du Département

➤ **9,3%**  
des établissements privés

51 483  
emplois salariés  
de l'ESS

**9,7%**  
des salariés (privés et publics)  
du Département

**13%**  
des salariés privés du territoire

44 425  
équivalents temps plein

**67,7%**  
des emplois occupés  
par des femmes

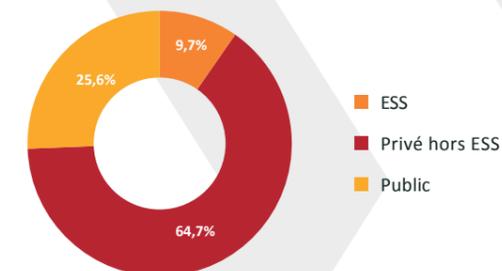
**1,3**  
milliards d'euros  
de salaires bruts distribués<sup>6</sup>

Source : Réseau des Observatoires de l'ESS - CRESS PACA, d'après Insee Clap 2012.

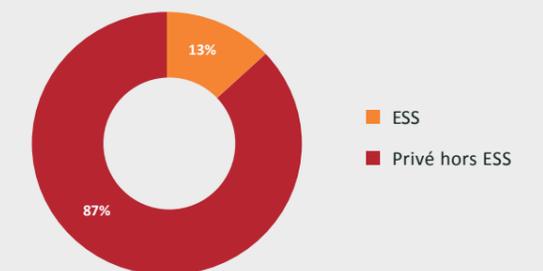
#### ➤ L'emploi dans l'ESS

- Dans le département girondin, les 51 500 salariés de l'économie sociale et solidaire représentent près d'un salarié sur dix (9,7%), pour 10,9% en moyenne régionale (emploi privé et public).

#### L'emploi salarié public et privé en Gironde



#### L'emploi salarié privé en Gironde



Source : Réseau des Observatoires de l'ESS - CRESS PACA, d'après Insee Clap 2012

<sup>5</sup> Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Une même entreprise peut avoir plusieurs établissements sur différents territoires.

<sup>6</sup> Indicateur Insee dénommé masse salariale brute. Hors charges patronales.

### › Les familles de l'ESS

Les chiffres présentés ci-dessous concernent les quatre familles juridiques associées à l'ESS : les associations, coopératives, mutuelles et fondations. Ils ne reprennent pas en revanche les chiffres relatifs aux entreprises sociales (quel que soit leur statut) qui font le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes fondateurs du secteur et qui se déclarent comme telles.

Le tableau ci-après, basé sur des données de 2012 qui n'intègrent pas cette « nouvelle famille », présente la répartition des emplois salariés et des établissements employeurs par famille juridique. **Ainsi, 79% des emplois de l'économie sociale et solidaire se retrouvent dans les associations** (86,5% pour les établissements), 12,1% dans les coopératives, 6,2% pour les mutuelles et 2,7% dans les fondations.

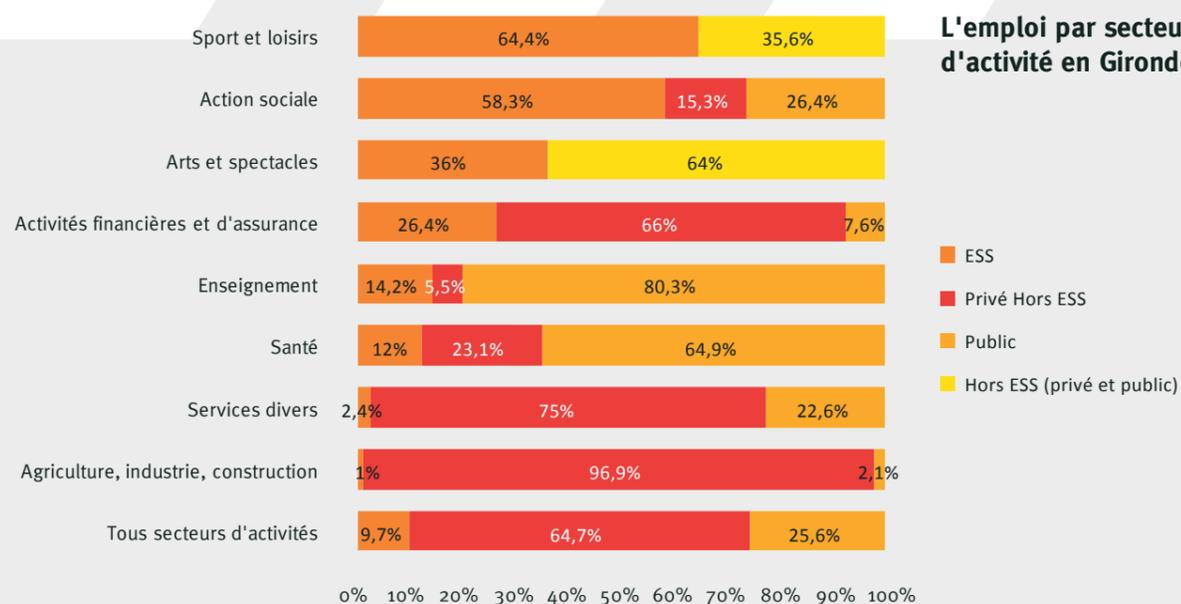
La structure de l'emploi salarié et celle des établissements employeurs dans le département sont similaires à la structure régionale. Cependant elles se distinguent par une moindre présence des coopératives (15% de l'emploi en moyenne régionale) et une part plus importante des mutuelles (qui ont leurs sièges régionaux en Gironde).

	Nombre de salariés	Nombre d'établissements
Association	40 725	4 288
Coopérative	6 215	504
Mutuelle	3 176	151
Fondation	1 367	18
<b>Total ESS</b>	<b>51 483</b>	<b>4 961</b>

Source : Réseau des Observatoires de l'ESS - CRESS PACA, d'après Insee Clap 2012.  
Champ : effectif au 31/12, poste non annexes.  
Etablissements employeurs.

### › Les secteurs d'activité

L'économie sociale et solidaire représente en moyenne départementale 9,7% des emplois (tous secteurs d'activités confondus). Cette part peut atteindre près d'un tiers des effectifs dans le secteur du sport et loisirs.



Source : Réseau des Observatoires de l'ESS - CRESS PACA, d'après Insee Clap 2012.

Près de 41% des emplois de l'économie sociale et solidaire du département sont concentrés dans le secteur de l'action sociale. L'observation des établissements employeurs montre que près de 21% des établissements de l'ESS relèvent du secteur du sport et loisirs.

	Nombre de salariés	Nombre d'établissements
Action sociale	20 942	787
Services divers	6 467	690
Enseignement	6 220	468
Activités financières et d'assurance	5 202	405
Santé	4 623	85
Non-classes	3 665	750
Sports et loisirs	2 332	1 026
Agriculture, industrie, construction	1 103	101
Arts et spectacles	929	649
<b>Tous secteurs d'activités</b>	<b>51 483</b>	<b>4 961</b>

Source : Réseau des Observatoires de l'ESS - CRESS PACA, d'après Insee Clap 2012.  
Champ : effectif au 31/12, poste non annexes.  
Etablissements employeurs.

## FOCUS SUR L'AIDE À DOMICILE

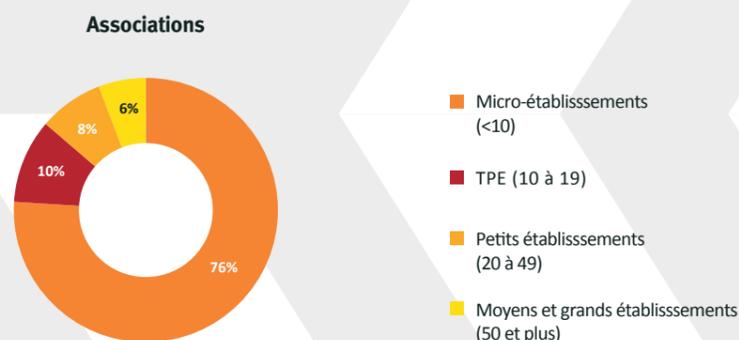
L'accroissement du nombre et des besoins des personnes dépendantes, couplé à une aspiration grandissante à l'autonomie de la part des familles, a depuis plusieurs années amplifié la demande d'aide à domicile. En Gironde, le nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) a progressé de 120% entre 2002 et 2011, passant de 14 000 à 31 000, dont 2/3 de bénéficiaires à domicile (DREES - Ministère des affaires sociales et de la santé).

Face à cette situation, et au regard des prévisions démographiques des prochaines années (+58,6% de personnes de 65-74 ans d'ici 2020 en Gironde), les associations du secteur sanitaire, social et médico-social sont confrontées à la forte incitation des pouvoirs publics en faveur d'une régulation institutionnelle de leur secteur, ayant des conséquences opérationnelles et techniques directes : réforme du droit des autorisations, évaluation, introduction des appels à projets, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, incitations à la coopération, à la mutualisation, au regroupement de structures ou d'activités, etc.

En Gironde, le Département a fait de la qualité des prestations de services et des conditions de prise en charge des personnes dépendantes à domicile, un axe majeur de sa politique en faveur du grand âge et du handicap. Différentes actions structurantes ont été initiées ou pilotées par le Département en lien notamment avec la CNSA, conduisant à la modernisation de la gestion des services, à la professionnalisation des salariés du secteur, au recrutement, à l'intégration et à l'insertion de nouveaux salariés. Le Département a aussi apporté son soutien à la structuration du secteur à travers l'accompagnement à la création de huit GCSMS (Groupements de Coopération Sociale et Médico-Sociale) qui mutualisent à la fois des services et des moyens.

### > La taille des établissements de l'ESS

Parmi les associations et les coopératives, une grande majorité de petites structures.



## FOCUS SUR LA MUTUALISATION

En Gironde comme ailleurs, la contrainte qui pèse sur les budgets publics nationaux et locaux, et la relative atomisation des structures de l'ESS, conduisent de plus en plus à développer des modèles d'organisation fondés sur la mutualisation. Ces modèles permettent bien évidemment de réaliser des économies d'échelle mais ils sont aussi vecteur de nouveaux modes de coopérations. Plusieurs niveaux de mutualisation peuvent être distingués et accompagnés :

- La mutualisation de locaux, d'outils ou équipements de production, d'achats, entre acteurs de l'ESS ou plus larges (tiers lieux par exemple).
- La mutualisation d'emplois, sur des fonctions supports (administratives, communication,...) ou ayant trait au « cœur de métier » : des Groupements d'Employeurs (GE) peuvent se développer, avec notamment l'appui du CRGE 33 (Centre de Ressources pour les Groupements d'employeurs), de manière mono ou multisectorielle (Emplois Loisirs Gironde dans le secteur sportif), AGECE (Aquitain Groupement Employeurs Culture) dans le secteur culturel...

## 2.2 Les politiques publiques de soutien à l'économie sociale et solidaire

La nouvelle loi publiée le 31 juillet dernier dispose que « [l'ESS] (...) s'inscrit dans la vie des territoires ». Que ce soit en matière de logement, d'hébergement, d'urgence sociale, d'insertion par l'activité économique, de services à la personne, de santé, de création d'activités et d'entreprises... les partenaires et opérateurs des politiques publiques se comptent pour beaucoup dans le monde associatif et plus largement dans celui de l'ESS.

Les collectivités territoriales sont, quant à elles, en mesure d'investir le champ de l'ESS selon les orientations, les priorités et les modalités qu'elles choisissent de se donner, au regard des compétences qui leurs sont reconnues. Si ces interventions des collectivités sont plus ou moins structurées selon les territoires, des signes tangibles de leur mobilisation collective en faveur de l'ESS existent. Citons par exemple le développement du Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES), qui regroupe aujourd'hui 110 collectivités (régions, départements, pays, intercommunalités, communes...).

## FOCUS SUR LE RTES

Né en 2002, le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) réunit des collectivités locales qui s'engagent autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Il rassemble près de 110 collectivités, de tous échelons.

Les objectifs du RTES :

- Promouvoir les initiatives des territoires, à travers ses publications, son site Internet, l'organisation de rencontres...
- Valoriser auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées.
- Favoriser l'échange des bonnes pratiques, à travers des journées d'échanges et de débats, la mise en place de formations à destination des élus et techniciens des collectivités adhérentes...
- Rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

### 2.2.1 Les politiques et interventions de l'État en faveur de l'ESS

Le soutien à l'ESS mobilise l'ensemble des acteurs, de l'Europe aux territoires en passant par l'État.

Parmi les différentes priorités fixées par l'État et énoncées par la **loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire**, les objectifs suivants méritent d'être rappelés : structurer le réseau des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS); créer 40 000 emplois dans les SCOP en cinq ans ; développer les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) ; multiplier les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) pour créer des emplois non délocalisables ; développer l'emploi privé au service de l'intérêt général avec les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC).

Le soutien qu'apporte l'État à l'ESS recoupe de nombreuses interventions portées par plusieurs ministères. Certaines sont sectorielles, en matière par exemple d'insertion par l'activité économique, d'autres transversales comme le soutien de l'État aux Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) ou les aides apportées aux CRESS par la Direction générale de la cohésion sociale.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts et des Consignations joue un rôle majeur aux côtés de l'État dans le financement des acteurs de l'ESS (acteurs de la finance solidaire, DLA...).

## FOCUS SUR LES PRIORITÉS EUROPÉENNES

La stratégie européenne 2020 pour une « Croissance **Intelligente Durable & Inclusive** » s'appuie sur le développement de l'économie sociale et solidaire dans le but d'enrayer l'augmentation de la pauvreté et des discriminations et de promouvoir l'inclusion sociale.

Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) encouragent la création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire dans le cas où elles permettent d'accroître l'offre des services sociaux, sanitaires, culturels, éducatifs et récréatifs destinés aux personnes les plus vulnérables, défavorisées ou isolées géographiquement (cf. Accord de Partenariat 2014-2020).

Ainsi les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) pourraient être soutenus dès lors qu'ils apportent des solutions en matière d'insertion des publics en difficultés, innovantes eu égard aux défis environnementaux (chantiers de réhabilitation des milieux naturels et de préservation de la biodiversité) et aux besoins sociaux (Programme Opérationnel National « Emploi et Inclusion » Axe 3 Inclusion – Objectif spécifique 3 – version 11 août 2014).

## 2.2.2 Les politiques du Département de la Gironde en faveur de l'ESS

La Gironde présente des atouts indéniables pour le développement de l'ESS. Plus grand département de France elle est composée d'espaces urbains, périurbains et ruraux, propices à l'émergence d'initiatives. Ces territoires ont développé des savoir-faire économiques importants et souvent complémentaires, des projets innovants y sont conduits et les acteurs ont manifesté leur volonté de soutenir l'ESS. Par son échelle géographique et par les multiples politiques qu'il conduit, le Département favorise la mise en réseau des acteurs et accompagne le développement de dynamiques locales.

Garant de la cohésion sociale et territoriale, le Département inscrit ses politiques et interventions dans une logique de proximité. Il fonde son action sur l'implication et la mobilisation des parties prenantes pour un développement durable local (acteurs économiques, acteurs de l'ESS, collectivités locales, citoyens...).

Depuis de nombreuses années, des politiques ont ainsi été mises en œuvre et l'ESS occupe une place prégnante dans les actions et interventions du Département en lien avec ses domaines de compétences.

La volonté affirmée par le Département, dans le cadre de la démarche du Livre Blanc, d'amplifier son action et de faire de l'ESS un levier privilégié pour la cohésion sociale et territoriale, autant que pour le développement durable en Gironde, constitue donc une opportunité certaine pour le secteur de l'ESS.

### › Une ambition confirmée pour l'ESS en Gironde : la délibération de l'assemblée départementale du 26 mars 2012

La délibération du 26 mars 2012 reprend et précise clairement le sens et les orientations du soutien du Département à ce secteur.

« Parce qu'elle met le projet économique au service de l'utilité et de l'innovation sociales, parce qu'elle défend des principes éthiques de gestion (participation, démocratie interne) et parce qu'elle assure l'ancrage de nombreuses activités dans les territoires avec une forte dimension de proximité, et la création d'emplois pour l'essentiel non délocalisables, les valeurs de l'ESS répondent à celles défendues par notre institution ».

Le Département encourage depuis longtemps les initiatives de ce secteur et le montant de ses interventions dans le champ de l'ESS se chiffrait, en 2012 à environ 18M€.

- « {le Département} soutient massivement les structures de l'insertion mais aussi les nouvelles formes d'emplois et d'organisation du travail toujours au service de l'insertion professionnelle : Coopératives d'activités et d'emplois, Groupements d'employeurs (GE, GEIQ), coopération associative et mutualisation pour consolider l'emploi culturel ;
- Il appuie le développement des nouveaux modes de distribution en circuits courts pour promouvoir les produits de qualité issus de l'agriculture locale et faire en sorte qu'ils bénéficient au plus grand nombre notamment les structures publiques de restauration collective ou les lieux de distribution solidaires ;
- Il mobilise l'effet levier de la commande publique locale en vue du retour vers l'emploi des travailleurs en difficulté avec la généralisation de la clause sociale dans les marchés publics ».

Dans le cadre de cette délibération, le Département exprime le souhait « d'amplifier et de structurer sa politique de soutien au secteur de l'ESS » autour de deux orientations :

- Développer et structurer les partenariats afin de mieux informer et accompagner les porteurs de projets et les repreneurs d'activités, de capitaliser les expériences, de faciliter le développement de la dynamique d'incubation et de création de projets relevant de l'ESS, de promouvoir les initiatives girondines de l'ESS (information / sensibilisation / valorisation).
- Mettre l'échange et le partage au cœur des actions territoriales et sectorielles (pour une économie au service de l'humain et du lien social, au service des solidarités entre individus, entre territoires, avec les générations futures ; au service d'un développement fondé sur la coopération et l'action citoyenne ; au service de l'environnement...).

### › Une approche participative, transversale et durable, en cohérence forte avec les valeurs et réalités de l'ESS

Bien avant cette délibération du 26 mars 2012, l'ensemble des délibérations et orientations adoptées par le Département de la Gironde ces dernières années tendaient à promouvoir une vision à la fois globale et concrète des enjeux économiques et sociaux en prise avec les territoires et leurs acteurs. Transversalité, coopération, territorialisation, et exemplarité en constituent les maîtres mots.

Compte tenu de ses réalités et de ses valeurs, l'ESS prend, de manière naturelle, toute sa place dans cette approche, formulée avec force dans « Gironde 2033 », document stratégique du Département en faveur des solidarités humaines et territoriales.

## FOCUS SYNTHÈSE DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DES SOLIDARITÉS HUMAINES ET TERRITORIALES

### La solidarité, valeur phare du Département dans un contexte en mutation

Faire des politiques départementales des leviers efficaces de prévention des inégalités sociales et des déséquilibres territoriaux, exploiter le potentiel qu'offre l'innovation sociale, l'économie de proximité, le numérique en faveur de la cohésion territoriale, inscrire l'action dans un temps long dans le respect des finalités du développement durable, promouvoir un projet territorial co-construit.

### Le Département, au cœur des solidarités humaines et territoriales

Dans l'ensemble des missions qu'il assume, le Département de la Gironde a sans cesse cherché à s'appuyer sur la solidarité et l'innovation, au service des Girondins. Aujourd'hui encore, il entend :

- Agir pour un développement solidaire de la Gironde et le bien-être de tous : équité, proximité, responsabilité, innovation.
- Dialoguer et construire ensemble, partager nos responsabilités : encourager les valeurs de solidarité, c'est reconnaître l'efficacité de l'action collective et coordonnée ainsi que la place de chacun dans l'atteinte des objectifs.
- Animer les solidarités humaines et territoriales en Gironde qui sont pour le Département au cœur de l'action et du service public.

### Avec les Girondins, être ambitieux pour nos territoires

La volonté du Département est de rassembler, dialoguer, et agir ensemble pour le bien-être des Girondins autour de deux orientations prioritaires :

- Solidarité humaine : pour une Gironde porteuse de solidarité, créatrice de lien social et de vie.
- Solidarité territoriale : pour une Gironde dont le développement harmonieux et responsable bénéficie à chaque Girondin.

L'ESS a également une proximité naturelle avec les engagements et les valeurs en faveur du développement durable mis en œuvre par le Département tant dans son Agenda 21 que dans celui de réseau qu'il a développé avec d'autres partenaires. Depuis 2007, le Département s'est en effet doté d'un Agenda 21 de réseau, qui comptait en 2012-2013, huit axes de travail collaboratifs et 20 chantiers opérationnels. Ces axes de travail (territoires et villes durables, responsabilité sociale territoriale, consommation responsable, santé-environnement, concertation et participation citoyenne, etc.), les chantiers opérationnels qui leur sont liés, autant que les modes de gouvernance et d'expérimentation, ont contribué à la diffusion d'une culture globale et transversale. Ils sont bien sûr en forte cohérence avec les politiques relevant de l'ESS et avec leurs modalités de déploiement opérationnel.

### › Les politiques et les interventions du Département

L'approche privilégiée par le Département, de manière permanente, a consisté à ancrer l'ensemble de ses politiques sur la solidarité au sens large, cherchant ainsi à actionner un ensemble de leviers de façon cohérente. Il a depuis longtemps tissé des liens avec différents partenaires (associatifs notamment) qui sont aujourd'hui des acteurs reconnus de l'ESS.

Les quelques exemples présentés ci-après traduisent le rôle que jouent déjà, dans les politiques du Département de la Gironde, les acteurs de l'ESS, en cohérence avec les trois « piliers fondateurs » de ce secteur : la dimension économique (fonction employeur, caractère entrepreneurial...), la dimension sociétale (finalité sociale, solidarité) et la dimension démocratique et citoyenne (gouvernance participative, lucrativité limitée).

## L'APPROCHE ÉCONOMIQUE : UN ENGAGEMENT AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES EMPLOIS DES TERRITOIRES

Les orientations adoptées dans le cadre de la **politique de développement économique et de l'emploi** (délibération du 19 décembre 2013) montrent l'importance accordée au développement de l'ESS.

« ...Dans un contexte de crise économique et sociale qui touche tous les secteurs et tous les publics et plus encore les personnes fragilisées, la politique économique départementale {sera orientée} vers un soutien à l'économie sociale et solidaire, vers l'émergence d'initiatives solidaires, vers la création d'emplois durables, au plus près des bassins de vie ; les dynamiques territoriales {seront encouragées} dans une perspective de développement équilibré des territoires girondins... »

C'est ainsi qu'au titre de cette politique, le Département :

- Promeut et encourage les modèles entrepreneuriaux novateurs (appui aux Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE) et couveuses, soutien à la création, à la reprise, à la transformation d'entreprises sous forme de SCOP ; développement des SCIC...).
- Soutient le CRGE 33 (Centre de Ressources départemental des Groupements d'Employeurs) pour l'essaiage des groupements d'employeurs.
- Encourage les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT), telle que l'expérimentation D2C initiée avec Transfer.
- Favorise les initiatives créatrices d'emplois (appui aux outils de financement solidaires tels qu'Initiative Gironde ou Aquitaine Active...).
- Soutient l'émergence de dynamiques territoriales ESS.

La **politique agricole** du Département constitue également un « carrefour » important où se croisent les approches de solidarité, de cohésion sociale et territoriale, de développement économique durable.

« Au travers de sa politique agricole le Département accompagne des projets répondant aux objectifs de développement durable auxquels adhère notre institution et qui visent à :

- Généraliser des pratiques agricoles et non agricoles respectueuses de l'environnement,
- Accompagner un développement économique viable et vivable des exploitations,
- Privilégier le bon produit à un prix accessible au plus grand nombre et accompagner les modes de commercialisation de proximité ou les plus directs »<sup>7</sup>.

Les liens potentiels de cette politique avec les réalités, les engagements et les valeurs de l'économie sociale et solidaire sont donc particulièrement forts, que ce soit en matière de circuits courts, de dispositifs d'accompagnement pour des Jeunes agriculteurs et les exploitations en difficulté, d'impulsion d'actions partenariales et de structuration collective (coopératives agricoles et viticoles, groupement d'employeurs agricoles...).

Quelques exemples d'interventions menées ou soutenues dans le champ de l'agriculture, dans une logique de transversalité avec les autres politiques départementales, démontrent, si besoin en était, cette proximité :

- Accompagnement des structures collectives au développement des circuits courts.
- Accompagnement à la structuration de l'offre bio pour la restauration collective.
- Expérimentation pour l'accompagnement d'un approvisionnement innovant en circuit court, entre épiceries solidaires et maraîchers locaux en difficulté financière ; action menée avec l'A.N.D.E.S. dont l'objectif est de créer des liens économiques durables entre producteurs locaux et épiceries sociales et solidaires ;
- Accompagnement d'organismes associatifs dont l'intervention permet de démultiplier les efforts réalisés en matière de vulgarisation, d'information et de communication du secteur agricole (notamment sur les emplois, les formations...).
- Interventions en faveur des groupements d'employeurs agricoles qui maillent le territoire girondin.

## L'APPROCHE SOCIÉTALE : UN ENGAGEMENT POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Les interventions du Département en matière de prévention et de lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes sont nombreuses et conséquentes.

L'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) par les différentes Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) fait l'objet, depuis plus de dix ans, de conventions conclues entre elles et le Conseil général. Les SIAE proposent en effet des parcours d'insertion pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Elles assurent une indispensable fonction de passerelle entre « emploi aidé » et « emploi ordinaire et durable ».

En 2013, le Département a ainsi mobilisé 3,3 millions d'euros pour accompagner et aider les SIAE. Il soutient également leur réseau régional (GARIE – Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Économique), en particulier sur les actions en faveur de la professionnalisation des salariés et administrateurs des SIAE à travers des plans de formation annuels. Il veille à faciliter les suites de parcours des personnes en insertion entre SIAE.

Avec la plateforme de mobilité, il intervient également pour lever les freins dans l'accès à l'emploi des personnes en difficultés.

Il apporte par ailleurs son appui aux structures et dispositifs proposant une offre d'accompagnement et de financement en direction de l'IAE et de l'ESS (GARIE, Aquitaine Active, mesure 4.2.3., ATIS...).

Depuis plusieurs années, dans le cadre de sa politique insertion et de la mise en œuvre de l'Agenda 21, le Département mène une politique volontariste en matière de développement des clauses sociales : intégration des clauses sociales dans ses marchés - promotion des marchés clausés auprès de collectivités locales et territoriales souhaitant bénéficier d'un appui technique expérimenté - accompagnement des dirigeants de SIAE souhaitant concourir aux marchés clausés du Département (avant et après obtention du marché).

## FOCUS UN RECOURS IMPORTANT AUX CLAUSES SOCIALES DANS LES ACHATS DU DÉPARTEMENT

« ...Intégrée dès 2007 dans le premier plan d'action Agenda 21 du Département, la mise en œuvre de la clause sociale, et au-delà le dispositif d'accompagnement des maîtres d'ouvrage au recours aux clauses sociales dans les marchés publics, s'inscrivent plus précisément dans les deux finalités suivantes du développement durable : cohésion sociale et territoriale et épanouissement des êtres humains. Avec plus de 26% de marchés « clausés » en moyenne par an, le Département de la Gironde compte parmi les plus actifs en la matière (5% au plan national)... »<sup>\*</sup>.

### UNE APPROCHE INNOVANTE :

- Un bureau de la clause sociale a été créé en 2011, et joue un rôle de facilitateur au sein de la collectivité tout en appuyant certains autres donneurs d'ordre du territoire.
- Une équipe de chargés de relations entreprises accompagne les entreprises dans la mise en œuvre opérationnelle des clauses, et s'assure, en lien avec les partenaires emploi-insertion, de la qualité de l'accueil et du parcours des personnes en insertion (suivi des personnes 12 mois après la fin du marché).

### UN BILAN TRÈS POSITIF :

- En 2013, 15% des marchés du Département de la Gironde, soit 133 marchés passés par 12 directions différentes, ont intégré une clause sociale contre 9% en 2012. Ainsi, près d'un tiers des marchés d'un montant supérieur à 90 000 € intègrent une clause sociale contre moins de 5% au niveau national.
- En 6 ans, le nombre d'heures réalisées par des publics en insertion est passé de 23 500 heures en 2008 à 113 230 heures en 2013.
- Au total entre 2008 et 2013, ce sont plus de 380 000 heures de travail (environ 240 équivalents temps plein) qui ont été effectuées par des publics relevant des dispositifs d'insertion.

\* Extraits de la délibération du 19 décembre 2013. La politique d'insertion et d'inclusion départementale pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

En complément de cet accompagnement individuel, la politique de solidarité et de cohésion du Département de la Gironde « vise à répondre quotidiennement aux différentes formes d'inégalités et d'exclusion, et à soutenir les personnes qui ne peuvent plus faire face à leurs difficultés ». Il est donc essentiel d'agir en faveur de l'égalité des citoyens et des territoires par « le renforcement du lien social, la lutte contre les inégalités et les discriminations, le renforcement du pouvoir d'agir des habitants »<sup>8</sup>.

Dans ce cadre, le Département déploie de nombreuses interventions dont beaucoup sont directement liées au secteur de l'ESS, telles que le soutien aux centres sociaux, à la création du réseau départemental des épiceries solidaires, ou à la mise en œuvre avec les communes volontaires de programmes locaux de citoyenneté...



8 Extraits de la délibération du 19 décembre 2013. La politique de Développement Social et de Citoyenneté.

## L'APPROCHE CITOYENNE ET DÉMOCRATIQUE : UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DU BÉNÉVOLAT, DU « VIVRE ENSEMBLE », DE L'ACCÈS À LA CULTURE

Dans le **domaine culturel**, le Département concentre son soutien « ...sur les priorités relevant directement ou indirectement du socle de ses compétences : l'accessibilité et le partage des savoirs, la cohésion sociale et le vivre ensemble, l'accès des jeunes aux patrimoines et aux pratiques culturelles, la sécurisation des parcours socioprofessionnels des acteurs de la culture et de l'économie sociale et solidaire à vocation culturelle... »<sup>9</sup>.

Ces priorités mobilisent fortement les acteurs de l'ESS, qu'ils interviennent dans le champ culturel ou dans l'accompagnement avec par exemple les dispositifs de financement solidaire, les groupements d'employeurs, les coopératives d'activité et d'emploi. Dans le cadre d'un partenariat avec la Direction de la culture et de la citoyenneté et l'IDDAC (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel), le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) Gironde a permis le déploiement d'actions spécifiques dans le secteur culturel avec plusieurs exemples : le « parcours interdépartemental économie de la création » et un accompagnement à destination des structures primo-employeuses.

Avec le soutien du fonds social européen, la direction de la culture et de la citoyenneté conduit depuis une dizaine d'années des actions de consolidation économique des entreprises culturelles associatives. Elle oeuvre également pour la professionnalisation des artistes et acteurs culturels, complétant ainsi l'offre à destination des artistes allocataires du RSA proposée par la direction des politiques d'inclusion et d'insertion. Deux dispositifs significatifs sont à nommer : Consolidation du Parcours Professionnel Artistique et Culturel (CPPAC) en lien avec des partenaires de l'ESS et Relancer un Environnement Local pour l'Innovation et l'Emploi culturel en Réseau (RELIER) consacré à la coopération inter-associative. Deux guides ont également été réalisés dans cet objectif : sur la coopération et la mutualisation à destination des associations culturelles, et sur la « Gestion Prévisionnelle et Prospective des Compétences » pour répondre à l'enjeu de la prise de risque artistique lié à une gestion équilibrée.

Plus récemment, le programme DECLIC (Développement des Compétences Locales par des Initiatives Culturelles), qui vise à analyser les conditions d'émergence et de développement des « projets culturels de territoire », a démontré l'importance des passerelles existantes entre l'ESS et la culture.

Il faut également citer, bien sûr, **l'intervention du Département en direction du secteur associatif**, composante majeure de l'ESS. Cette intervention répond aux principaux objectifs suivants :

- « Reconnaître le rôle « générateur de lien social » des associations dans la société (contributions associatives à l'intérêt général, acteurs « développeurs » des territoires, lieux d'innovation, d'expression et d'épanouissement individuels et collectifs, apprentissage de la citoyenneté, dialogue civil...) ;
- Encourager et valoriser la prise de responsabilité des citoyens et l'action bénévole ;
- Favoriser l'accès à la citoyenneté par l'engagement associatif ;
- Promouvoir le développement de la vie associative dans toute sa diversité ;
- Veiller à un développement équilibré et harmonieux des actions des associations sur l'ensemble du territoire girondin »<sup>10</sup>.

9 Extraits de la délibération du 19 décembre 2013 : Politique culturelle en faveur de la vie locale.

10 Délibération du 19 décembre 2013 : Politiques départementales de soutien à la vie associative.

Plusieurs interventions sont ainsi mises en œuvre, directement en lien avec le champ et les acteurs de l'ESS. En voici quelques exemples :

#### En matière de participation :

- Le Forum départemental sur la vie associative : réunit tous les ans les associations girondines pour un temps d'échange hors de la relation quotidienne et financière, pour une reconnaissance des associations comme lieu d'idées et de réflexion.
- Le comité consultatif associatif (élus, associations) : à titre expérimental aujourd'hui pour une co-construction de certaines actions avec des représentants du fait associatif.

#### En matière d'accompagnement des acteurs associatifs :

- Mise en place depuis trois ans d'un programme de formations pour les bénévoles (dirigeants ou non) permettant de renforcer les savoirs et les compétences, et de favoriser les rencontres inter associatives et les échanges d'expériences. Ce programme est proposé sur les territoires girondins.
- Un accompagnement des porteurs de projets par les conseillers en développement sport et vie associative répartis sur l'ensemble du territoire départemental ; permettant également de favoriser l'émergence d'initiatives locales et la mise en réseau des acteurs.
- Le soutien (via le Centre de ressources départemental pour la vie associative) et le financement des têtes de réseau pour une structuration du monde associatif et des territoires.

Le secteur du sport est, au sein du mouvement associatif, le réseau le plus structuré en France ; la Gironde s'appuie sur un mouvement fédéral très actif et sur un Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) très présent et fédérateur, autour de projets partenariaux et transversaux.

De nombreuses interventions du Département contribuent à structurer et à développer ce secteur :

- Mutualisation des emplois sur les territoires : le secteur du sport est créateur d'emplois dans les territoires et la mutualisation (également appelée multi activités) apparaît comme une condition de réussite. Les professionnels de l'encadrement et de l'enseignement sportif doivent être pluridisciplinaires et être en capacité d'encadrer tous les publics. Il existe là des opportunités pour renforcer des partenariats dans le cadre de l'ESS. Le groupement d'employeurs Emplois Loisirs Gironde (ELG) est un acteur majeur dans ce secteur.
- Professionnalisation du secteur : la législation qui s'applique sur le sport impose d'être titulaire d'un Brevet d'État d'Éducateur sportif uni ou multi sport pour pouvoir encadrer. La professionnalisation constitue donc un axe primordial. Néanmoins le coût d'une formation demeure très onéreux et essentiellement organisé par le secteur marchand, sans prise en compte de l'ouverture possible vers l'ESS. Des pistes de réflexion doivent être explorées pour favoriser l'accès à ces formations, développer l'emploi sportif sur les territoires, en formant ceux qui y résident.

**Ce survol rapide et non exhaustif des politiques départementales illustre, si besoin était, la forte implication et les liens existants avec le champ et les acteurs de l'ESS.** On pourrait citer encore d'autres politiques et interventions du Département dans le champ de l'environnement, ou de l'aide à l'autonomie, secteurs sur lesquels les acteurs de l'ESS, associatifs, coopératifs ou mutualistes sont particulièrement mobilisés, avec des perspectives encore inexplorées qui mériteront d'être étudiées dans l'avenir.

**En s'appuyant sur ces réalisations et avec l'éclairage apporté par le Livre Blanc, le Département de la Gironde exprime avec force sa volonté de franchir une nouvelle étape, en renforçant la cohérence et l'impact de ses politiques sur le territoire et en privilégiant l'approche partenariale.**

## LES INTERVENTIONS DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DU SECTEUR ASSOCIATIF SPORTIF

## 2.2.3 Les autres politiques territoriales de soutien à l'ESS

### › Les politiques et interventions du Conseil régional d'Aquitaine

L'intervention du Conseil régional sur l'ESS s'est construite à partir de 2001 sur le champ de l'insertion par l'activité économique, avant de se généraliser à compter de 2005 dans le cadre de dispositifs régionaux en faveur de l'ESS, parmi lesquels un appel à projets favorisant la mutualisation des acteurs de l'ESS, l'appui à la création et au développement des coopératives et des couveuses d'entreprises, des outils financiers tels qu'Aquitaine Active.

Dans le cadre de son « Schéma régional pour le développement de l'économie solidaire et de l'innovation sociale », la Région Aquitaine a adopté un règlement d'intervention identifiant cinq axes stratégiques. Ces axes sont déclinés en 20 objectifs opérationnels et 15 dispositifs d'intervention, suivant trois principes d'intervention :

- Des interventions directes pour les structures de l'ESS ;
- Des interventions indirectes via les têtes de réseaux, opérateurs techniques ;
- Des plans d'action dédiés.

#### Les cinq axes stratégiques et leurs objectifs opérationnels

Axe 1 : Soutenir la création d'activités dans l'économie sociale et solidaire : appui à la création de nouvelles structures, renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets.

Axe 2 : Favoriser la coopération territoriale et la mutualisation d'acteurs : soutien aux projets collectifs inter-structures de l'ESS, à la création de structures communes de gestion, et à la mise en réseau des collectivités impliquées dans le développement de l'ESS.

Axe 3 : Conforter la structuration financière des acteurs de l'ESS : soutien aux outils de garanties, aux dispositifs de prêts participatifs, prêts moyens termes, développement de l'offre régionale de finance solidaire.

Axe 4 : Organiser la promotion et la connaissance de l'ESS : construction d'une identité ESS partagée, renforcement de la connaissance et du suivi des évolutions économiques, développement d'une culture du projet collectif et coopératif, sensibilisation des élus à l'ESS, soutien à l'innovation sociale.

Axe 5 : Encourager l'innovation sociale : développement de la recherche/action sur l'innovation sociale, essaimage des innovations sociales génératrices d'activités économiques et d'emplois, appui à la transmission de ces modèles vers les entreprises, sensibilisation des aquitains à l'innovation sociale.

### › Les politiques et interventions de la Communauté Urbaine de Bordeaux

La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) intervient sur l'ESS pour renforcer son attractivité globale et son développement territorial, et a développé depuis 2006 une politique en faveur de ce secteur.

Plusieurs champs d'intervention sont ainsi identifiés :

- **Une politique d'achats responsables**, en lien avec le travail réalisé avec le Département et le Conseil régional dès 2007 pour la mise en place des clauses sociales dans les marchés publics.
- **Une politique d'aide aux associations** : la collectivité soutient financièrement des associations qui ont un objet social entrant dans les champs de compétences de la CUB.
- **Une politique de promotion de l'ESS** et de ses acteurs. La CUB intervient notamment via la mise en place d'une plateforme internet « Entreprendre autrement » (actualités, présentation et définition du secteur, annuaire des acteurs locaux, etc.), la participation au Mois de l'ESS et la mise en œuvre d'un prix pour les projets innovants.
- **Une politique d'appui à la structuration de SCOP ou de SCIC.**



### 3. La démarche de concertation du Livre Blanc et ses enseignements

La situation économique et sociale de ces dernières années et ses impacts sur l'emploi ou l'accroissement des inégalités, plaide aujourd'hui pour un modèle de développement plus soutenable et une économie davantage territorialisée, dans laquelle l'ESS a toute sa place.

**L'ESS, ancrée sur les territoires d'où elle tire les ressorts de sa vitalité, répond à des besoins peu ou mal couverts.** Elle crée des **emplois d'utilité sociale** et/ou environnementale, et **couvre une multitude de champs d'activité** (culture, agriculture, sport,...) et de **domaines d'intervention** (insertion, solidarité, développement économique,...). **Ses capacités d'adaptation et d'innovation sociale, de réponse aux besoins des personnes et des territoires, la souplesse et la réactivité** de ses organisations, en font un partenaire de premier plan pour le Département qui inscrit avec constance son action dans une logique de proximité, de solidarité et de développement durable.

Développer l'ESS en Gironde passe par le renforcement d'une dynamique à la fois territoriale et transversale, requiert de créer du lien entre les acteurs et parties prenantes, et de construire une vision partagée.

À travers l'élaboration participative du Livre Blanc, l'ambition affichée par le Département est donc d'aller au-delà d'une réorientation de sa politique en direction de l'ESS. Il souhaite initier une véritable démarche partagée et impulser et encourager la constitution d'une communauté d'acteurs.

#### 3.1. La démarche et les objectifs du Livre Blanc, les étapes de la concertation

##### › Le Livre Blanc de l'ESS en Gironde : une dynamique progressive allant du défrichage à la construction de propositions et à la proposition d'engagements mutuels

L'ambition visée par l'élaboration du Livre Blanc est multiple :

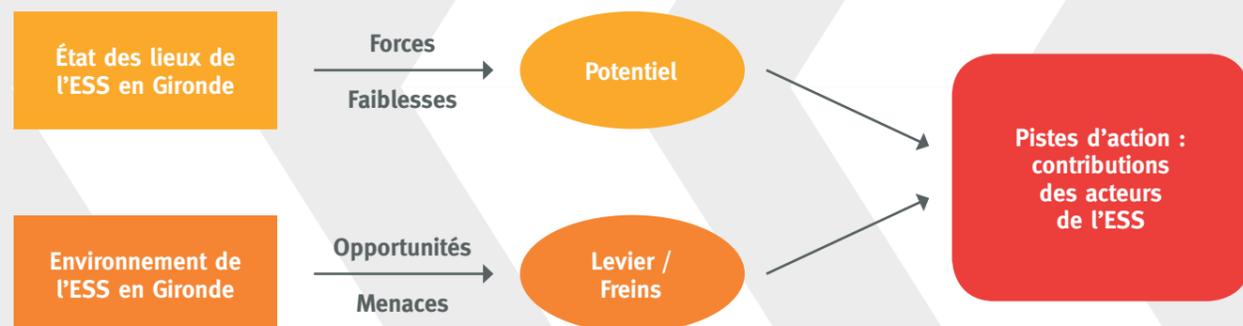
- Construire un temps de réflexion collaboratif et fédérateur, permettant en premier lieu d'informer globalement et précisément les acteurs du secteur ;
- Prendre collectivement la mesure des différents facteurs et actions qui pourraient déterminer une meilleure structuration de l'ESS dans le paysage départemental, en synergie avec les pratiques et enjeux des autres acteurs publics et privés de ce territoire ;
- Créer un climat constructif de confiance et stimuler des comportements de coopération durable ;
- Favoriser l'émergence de nouvelles propositions, dans une logique de co-construction et de co-responsabilité entre acteurs privés et collectivités publiques.

**Extrait de la délibération du 19 décembre 2013 portant sur le Cadre de référence stratégique départemental**

« Le Département souhaite assumer pleinement son rôle de chef de file des solidarités sociales et territoriales, non pas pour imposer sa vision, mais pour animer un projet territorial partagé et co-construit, de la vie du territoire, permettant la création de synergies et l'émergence d'initiatives ».

Pour ce faire, le Département a souhaité mettre en œuvre une véritable démarche de concertation et de co-construction qui a permis :

- D'identifier les forces, les faiblesses, autant que les opportunités et les voies de progrès permettant de consolider et développer l'ESS en Gironde ;
- D'entendre, comprendre et partager les attentes et les besoins des parties prenantes ;
- De jeter les bases d'une meilleure coordination et animation des dynamiques territoriales et sectorielles de l'ESS.



### > Les différentes étapes de concertation

Lancée officiellement le 7 avril lors de la Conférence départementale qui a réuni plus de 130 participants dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, la démarche d'élaboration du Livre Blanc s'est appuyée sur trois grandes étapes de concertation et de mobilisation des acteurs.

#### **MARS-AVRIL : une première phase d'entretiens individuels avec une cinquantaine d'acteurs parmi lesquels :**

- Une dizaine de services du Département de la Gironde et les élus de référence ;
- Les élus et techniciens en charge de l'ESS au Conseil régional d'Aquitaine et à la Communauté Urbaine de Bordeaux ;
- Les services de l'État (SGAR - Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) ;
- Une dizaine de réseaux et fédérations de l'ESS ;
- Cinq représentants du secteur bancaire-mutuel-fondation ;
- Des acteurs ressources (acteurs de l'accompagnement, du financement).

#### **MAI-JUIN : une seconde phase d'ateliers thématiques réunissant des acteurs ciblés autour de problématiques identifiées lors des entretiens individuels. Au total, six ateliers ont réuni près de 80 personnes autour des thématiques suivantes :**

- Sécurisation et mutualisation des emplois, quelles solutions efficaces et adaptées aux acteurs de l'ESS ?
- Financements solidaires et participatifs, quelles articulations et complémentarités entre les acteurs ?
- Économie sociale et solidaire et économie conventionnelle, comment renforcer les coopérations ?
- Émergence, création, consolidation et développement d'activités dans l'ESS, comment optimiser l'éco-système départemental d'accompagnement ?
- Dynamiques territoriales de coopération et communautés d'acteurs sur le territoire girondin.
- L'ESS, levier d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Chaque atelier se déroulait en quatre temps : un état des lieux et l'identification des principaux enjeux, le repérage de pratiques et d'outils existants, l'identification de voies de progrès, et enfin formalisation de quelques propositions clés à traiter dans le Livre Blanc.

#### **JUIN : une troisième et dernière phase réunissant plus de 180 personnes à travers six concertations territoriales :**

- Bassin d'Arcachon (Lanton)
- Médoc (Castelnau-de-Médoc)
- Haute-Gironde (St-André-de-Cubzac)
- Sud Gironde (Langon)
- Agglomération bordelaise (Bordeaux)
- Libourmais (Libourne)

Destinées à venir enrichir la démarche à travers la prise en compte d'éléments de contexte et d'enjeux spécifiques aux différents territoires concernés, les concertations territoriales ont réuni un public assez large d'acteurs ou réseaux ESS, élus et techniciens des collectivités, et autres partenaires (organismes de formation, consulaires, acteurs de l'accompagnement).

## 3.2. Les visions et les attentes des acteurs

### > Un intérêt partagé pour la démarche engagée par le Département

Tout d'abord, il est important de souligner l'intérêt qu'a suscité l'élaboration du Livre Blanc, que ce soit de la part des acteurs de l'ESS eux-mêmes, fortement mobilisés lors des ateliers thématiques et des concertations, ou de la part de l'ensemble des services du Département, largement impliqués dans la démarche.

Si cette implication témoigne de la volonté collective de voir ce sujet occuper la place qui lui revient dans le débat public, des étapes restent à franchir, comme les échanges et travaux ont pu le démontrer.

### > L'ESS, un objet désirable mais encore mal identifié

L'ESS est un sujet réellement investi sur le territoire girondin, qui parle « a priori » à tous les interlocuteurs, mais dont le périmètre est souvent mal défini, croisant ou confondant celui de la cohésion et de l'utilité sociale. Ces dernières sont certes des dimensions et des composantes « génétiques » de l'ESS et font partie de l'ADN de l'ESS. Pour autant, elles ne s'y réduisent pas. D'autres domaines ou initiatives peuvent également s'en prévaloir.

#### **Une personne du Département,**

« Beaucoup de nos champs d'intervention sont dans l'ESS, et toute notre politique a une finalité sociale ».

#### **Un acteur de l'ESS,**

« Le problème est que beaucoup d'acteurs ignorent qu'ils font partie de l'ESS, il y a un gros travail de sensibilisation à faire ».

#### Verbatims extraits de la démarche de concertation

### > Une communauté à construire

Un autre enseignement des concertations territoriales concerne le faible degré d'interconnexion et de relation entre des acteurs de l'ESS qui se connaissent mal et peu, hormis dans le cadre de certaines « filières » : insertion par l'activité économique ou culture par exemple, deux secteurs fortement accompagnés par le Département depuis plusieurs années et qui disposent de surcroît de l'animation de réseaux sectoriels.

Nombre d'acteurs de l'ESS, parfois isolés, non affiliés à un réseau ou une fédération, et souvent de petite taille, n'ont que très peu de moyens humains et de leviers pour accéder ou contribuer à des dynamiques collectives ou à de simples échanges de pratiques.

Il était fréquent de constater, lors des concertations territoriales, que des acteurs d'un même territoire se rencontraient pour la première fois, souvent avec grand intérêt et avec un certain étonnement devant cette méconnaissance réciproque.

### > Valoriser l'existant

Quelle émane de représentants du Département ou des acteurs de l'ESS eux-mêmes, une des attentes communément partagée concerne la valorisation de ce qui existe déjà :

- Dynamiques et projets d'ESS sur les territoires, dont la visibilité ne rayonne pas toujours au-delà de leur zone d'implantation ;
- Orientations politiques et dispositions en faveur du secteur, qui ne sont pas non plus suffisamment et explicitement présentées.

« Le Département est positionné de longue date sur le soutien aux acteurs de l'ESS, mais ce n'est pas toujours visible, on ne l'affirme pas toujours comme tel ».

« Il y aurait matière à capitaliser pour renforcer l'existant ».

#### Verbatims extraits de la démarche de concertation

### › Renforcer l'émergence et le développement des initiatives par des dispositifs d'accompagnement et de financement mieux connus sur les territoires

Si les réseaux et les dispositifs d'accompagnement et de financement de l'ESS se connaissent et veillent à articuler leurs actions, la lisibilité et l'accessibilité de leur offre est davantage concentrée sur l'agglomération, au détriment des territoires plus périphériques, notamment ruraux. L'organisation de l'offre d'accompagnement au niveau infra-départemental reste à construire, en lien avec des relais locaux qu'il faudrait pouvoir identifier et outiller.

Par ailleurs, sur ce volet de l'accompagnement, si des carences ont été identifiées dans l'aide à l'émergence et au suivi post-démarrage, des bonnes pratiques ont également été repérées en matière d'accompagnement, associant différents partenaires (réseaux sectoriels, acteurs de l'accompagnement, et du financement, pôle emploi...), pratiques qui mériteraient d'être valorisées et développées.

### › Décloisonner le secteur et encourager les synergies territoriales

La dimension « cloisonnée » du secteur de l'ESS, souvent organisée en « silos », a été identifiée comme un des freins importants sur lequel il faut agir.

En premier lieu, les institutions publiques développent trop souvent une approche exclusivement sectorielle (sanitaire et sociale, services à la personne, insertion, culture...), n'incitant que très rarement, trop rarement selon les acteurs de l'ESS, à des démarches intersectorielles et à la construction de projets transversaux.

Ce constat vaut également pour les acteurs de l'ESS eux-mêmes, qui ont tendance à se regrouper par affinité sectorielle.

Une attente forte s'est donc exprimée pour que soient encouragées et valorisées les démarches de coopération entre acteurs de l'ESS en premier lieu, mais également entre acteurs de l'ESS et de l'économie classique.

## 3.3. L'économie sociale et solidaire en Gironde, une richesse et un potentiel à faire fructifier

On l'a vu, l'ESS girondine présente des atouts indéniables, mais aussi quelques faiblesses spécifiques liées à une structuration collective défaillante, avec la disparition de la CRESS Aquitaine en 2013, ou à une certaine atomisation de ses organisations et entreprises parfois fragilisées économiquement.

Et pourtant, l'ESS girondine montre des signes prometteurs de dynamisme et d'innovation.

### › Des dynamiques collectives de coopération ont émergé ces dernières années

- Sur des territoires : telle que celle portée par des acteurs en Sud Gironde et regroupés dans le collectif Cap Solidaire ;
- Dans certaines filières avec une approche de type cluster (exemple dans le champ culturel avec des initiatives telles que le RAMA ou la Fabrique POLA<sup>11</sup>), ou avec une structuration sectorielle (exemples des champs de l'insertion, du sport, du commerce équitable, etc.) ;
- Autour de dispositifs ou espaces entrepreneuriaux mutualisés tels que les tiers lieux, les CAE (Coopératives d'Activités et d'Emplois), couveuses ou pépinières, ou encore des lieux urbains comme Darwin ;
- Autour du développement de dispositifs de mutualisation et de sécurisation des emplois tels que les GE (Groupements d'Employeurs) et les GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification).

<sup>11</sup> RAMA : Réseau des Musiques Actuelles, qui a porté le 1<sup>er</sup> groupement d'employeurs dans le secteur culturel en Aquitaine (Agec), avec le soutien du Département et du FSE.  
Fabrique POLA : lieu dédié à la création contemporaine, à la production et à la diffusion artistique dans le secteur des arts visuels.

## FOCUS « CAP SOLIDAIRE » UNION DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DU SUD GIRONDE

### À L'ORIGINE, UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE FONDÉE SUR LA VOLONTÉ DE « FAIRE ENSEMBLE » :

- Des associations, entreprises et organismes du territoire, provenant d'horizons variés, mais unis autour de valeurs communes (la coopérative Co-Actions, le centre de formation Beauséjour, le club d'entreprises Trajectoire, les entreprises d'insertion Adichats et Val+, l'association Bouger C'est Permis,...) qui ont tissé des liens de solidarité (pratiques informelles de coopération et de mutualisation) et se retrouvent autour d'une même dynamique économique de consolidation et de développement.
- Un cadre institutionnel qui a su faire émerger les enjeux et le potentiel économique local (qu'il soit agricole, touristique, commercial, tertiaire ou de production), à l'image du Schéma de Cohérence Territoriale.

### AUJOURD'HUI, UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE AU SERVICE DES ENJEUX DU TERRITOIRE :

Un projet co-construit entre acteurs locaux afin de répondre à des préoccupations communes : renforcer et dynamiser les emplois, améliorer les locaux et les espaces de travail, résoudre les problématiques de mobilité...

L'Union des acteurs de l'économie sociale et solidaire du Sud Gironde, créée juridiquement en juillet 2013 après plus de deux ans de travail collectif, regroupe aujourd'hui près de 24 acteurs privés et publics (Pays, communautés de communes, communes, Département et Conseil régional) et vise à représenter un véritable outil de prospective au service du développement des emplois et des entreprises du territoire.

› **Des dispositifs innovants** ont été créés pour permettre de soutenir la création d'entreprises sociales et de répondre aux besoins et opportunités des territoires. C'est notamment le cas du dispositif porté par l'Association ATIS, avec la Fabrique à initiatives qui facilite la mise en œuvre de réponses innovantes à des besoins sociaux.

› **Les acteurs spécialisés dans le soutien à la création d'entreprises** au bénéfice de personnes fragilisées ont développé et professionnalisé leurs interventions et gamme de services et d'outils comme par exemples : Aquitaine Active, Initiative Gironde, ADIE, Maison Initiative Entrepreneuriat, etc.

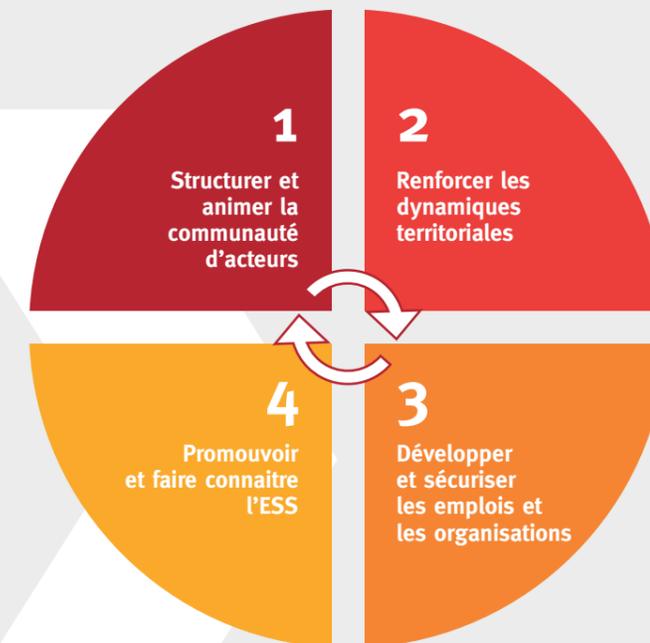
› **Les acteurs et dispositifs proposant un accompagnement** ont gagné en qualité et cohérence. Des accompagnements croisés et concertés se sont organisés entre les réseaux de l'ESS et les acteurs de l'accompagnement et du financement tels que le dispositif local d'accompagnement (porté par l'aid Aquitaine) et Aquitaine Active, dans des secteurs comme le sport, la culture ou l'insertion par l'activité économique.

› **Des initiatives relevant et se reconnaissant dans la notion d'entrepreneuriat social** ont émergé et se sont regroupées dans le collectif aquitain (essentiellement girondin) du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves Aquitaine) et ont contribué à développer une approche entrepreneuriale de l'ESS.

› Enfin, **des acteurs aquitains (et notamment girondins) de l'ESS ont engagé une démarche collective de reconstruction de la CRESS Aquitaine.**



## 4. Les pistes d'action issues de la concertation et les contributions opérationnelles des acteurs



### 4.1 Des principes clés et des fondamentaux partagés

Les principes clés qui sous-tendent les orientations stratégiques et les actions proposées dans le cadre de ce Livre Blanc sont les suivants :

- Une logique de co-construction entre les acteurs de l'ESS et le Département, de responsabilités partagées quant à la mise en œuvre, à l'animation, à l'évaluation et au pilotage du plan d'action ;
- Une recherche de cohérence et d'intégration avec, notamment la stratégie départementale en faveur des solidarités humaines et territoriales, les politiques territoriales dans les domaines de la solidarité, de l'insertion, du développement économique et de l'emploi, ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS.

Les fondements partagés :

- Une définition du périmètre de l'ESS qui s'appuie sur la loi du 31 juillet 2014 et sur quelques fondamentaux partagés par les acteurs girondins de l'ESS et le Département :
  - Des projets économiques inscrits dans la proximité et dans une approche territorialisée du développement ;
  - Une finalité « sociétale » : cohésion, solidarité, développement durable ;
  - Une approche démocratique, et équitable de la gestion de l'entreprise ou de l'organisation, une implication des parties prenantes, une lucrativité limitée ;
  - Des dynamiques collectives structurantes fondées sur la coopération ;
  - Des expériences et initiatives à essaimer sur l'ensemble du territoire départemental.
- Une démarche tendant vers l'innovation sociale<sup>12</sup>.

Un objectif commun :

Faire de l'ESS un levier privilégié pour le renforcement de la cohésion sociale, pour un développement équilibré et solidaire du territoire, pour le maintien et la création d'emplois locaux.

<sup>12</sup> Définition proposée par le groupe de travail « Innovation sociale » du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale (CSES) : « L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux non ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations ».

## 4.2. Quatre pistes d'action complémentaires pour un environnement favorable à l'économie sociale et solidaire

Les orientations et contributions issues de la concertation et présentées ci-dessous s'inscrivent dans la volonté affirmée et partagée de contribuer à la création d'un environnement favorable, d'un « écosystème » dans lequel les acteurs de l'ESS, les organismes et structures dédiés à l'accompagnement et au financement, les acteurs tant publics locaux et territoriaux, que privés choisissent de mettre en cohérence leurs actions et interventions pour le développement de l'ESS en Gironde.

Si elles peuvent être « prioritaires », ces quatre orientations sont intrinsèquement liées, interdépendantes ; pour être pleinement efficaces, elles ne peuvent, sans risque d'une perte de cohérence et d'efficacité, être mises en œuvre séparément.



### PISTES D'ACTION

## 1

Contribuer à structurer et animer la communauté départementale des acteurs et parties prenantes de l'ESS

#### › La structuration actuelle du secteur de l'ESS

Le secteur de l'ESS s'est historiquement structuré de manière sectorielle ou par « familles », aux échelons nationaux et souvent régionaux.

Mais il s'est aussi organisé de manière transversale au travers des CRESS ou d'autres réseaux nationaux (Mouvement de l'économie solidaire, Mouvement des entrepreneurs sociaux) ou régionaux (Agence provençale pour une économie alternative et solidaire en région PACA, Acteurs pour une économie solidaire en Nord-Pas-de-Calais).

Ces dernières années, ont également émergé des dynamiques collectives à différentes échelles : bassins de vie, territoires infra-départementaux, pays, territoires à forte identité et/ou en situation difficile.

#### › Sens et enjeux de la structuration d'une communauté départementale

Alors que la réforme territoriale actuellement en réflexion jette les bases d'une possible « grande région » regroupant pour le moment l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes, c'est bien la proximité, la **transversalité** et le **décloisonnement** qui constituent les défis que les acteurs et partenaires de l'ESS auront à relever.

Il ne s'agit pas de développer une approche concurrentielle des actions collectives déjà lancées, mais au contraire de s'appuyer sur elles, de mettre en place les conditions favorables au développement de l'ESS au niveau départemental et dans une logique de subsidiarité.

**Organiser et faire vivre une gouvernance et un pilotage partagés, impulser, structurer et animer la communauté départementale des acteurs et des parties prenantes de l'ESS, capitaliser et mutualiser les expériences et les initiatives probantes, favoriser la mise en réseau des dynamiques territoriales infra-départementales, tels sont le sens et les enjeux de ce premier axe stratégique.**

## LES CONTRIBUTIONS

### 1.1 : Installer et faire vivre une gouvernance partagée

Mettre en place un **comité de pilotage départemental** (composé de différents collègues : pouvoirs publics, acteurs et réseaux de l'ESS, acteurs économiques...) pour le développement de l'ESS et de l'économie de proximité.

Pérenniser la **conférence départementale annuelle** des acteurs et partenaires de l'ESS, à l'initiative du Département.

### 1.2 : Animer la communauté des acteurs de l'ESS à l'échelle départementale

Initier une démarche de **structuration et d'animation de la communauté départementale** des acteurs de l'ESS (rassembler et fédérer).

Favoriser et appuyer, à l'échelle départementale, la **mise en réseau de collectifs ESS et des dynamiques territoriales de coopération économique**, la capitalisation et la mutualisation des expériences.

PISTES  
D'ACTION

## 2

Impulser et renforcer les dynamiques  
territoriales de coopération au niveau  
infra-départemental

Les acteurs de l'ESS peuvent et doivent passer du rôle d'opérateurs des politiques de développement économique et de solidarité à celui de coproducteurs, avec les collectivités, et notamment avec le Département de la Gironde, de projets de territoire.

C'est le sens et la finalité des Pôles territoriaux de coopération économique, reconnus par la loi cadre du 31 juillet 2014, ou de la dynamique territoriale portée dans le Sud Gironde par les acteurs réunis au sein de Cap Solidaire.

C'est enfin le sens du défi que le Département souhaite relever et du chantier qu'il souhaite engager, en associant et impliquant les acteurs de l'ESS, pour faire de cette approche de coopération une réalité dans l'ensemble des territoires girondins, dans un souci permanent d'adaptation aux spécificités et contextes locaux.

Trois grands types d'actions, correspondant aux trois phases de construction de ces dynamiques territoriales de coopération économique sont proposés ci-après :

- L'élaboration de diagnostics territoriaux partagés des potentialités et des freins en matière de développement de l'ESS (phase 1) ;
- La mise en œuvre de dynamiques collectives entre acteurs de l'ESS sur chacun des territoires infra-départementaux (phase 2) ;
- L'élargissement de ces dynamiques collectives ESS à d'autres types d'acteurs territoriaux dans une logique de coopération et de développement économique durable.

## LES CONTRIBUTIONS

## 2.1 : Réaliser un état des lieux partagé sur chacun des territoires

En s'appuyant sur la présence territoriale forte du Département avec par exemple les Pôles territoriaux de solidarité, ainsi que sur celles des acteurs de l'ESS (acteurs locaux, têtes de réseaux départementales ou régionales...), réaliser des **états des lieux partagés** mettant en lumière les potentialités, les faiblesses éventuelles, les besoins et les opportunités identifiables sur le territoire dans une perspective de développement des activités et des emplois relevant de l'ESS. Ces états des lieux permettraient également d'**identifier les acteurs, les initiatives et les ressources existantes** et de jeter les bases d'une démarche collective territoriale entre acteurs de l'ESS.

## 2.2 : Impulser et développer des démarches collectives entre acteurs de l'ESS

Favoriser la co-construction et la mise en œuvre de démarches collectives entre acteurs de l'ESS au niveau du territoire (collectifs territoriaux). Appuyer la capitalisation et la mutualisation des expériences significatives en matière de démarches collectives de coopération entre acteurs de l'ESS, telle que celle portée par Cap Solidaire en Sud Gironde. Appuyer la mise en place d'une approche de type « transfert de savoir-faire et/ou d'expérience » en direction des autres territoires dans le respect de leurs spécificités.

## 2.3 : Mettre en œuvre et développer des dynamiques territoriales de coopération économique ou PTCE (acteurs ESS, acteurs économiques, acteurs territoriaux)

Mettre en œuvre et/ou renforcer les **dynamiques ou Pôles territoriaux de coopération économique** en impliquant et mobilisant, outre les acteurs de l'ESS, les acteurs économiques, les acteurs institutionnels, voire d'autres types d'acteurs (institutions de recherche, de formation ou d'enseignement par exemple).

Co-construire des plans d'action territoriaux pluri partenariaux visant au renforcement de la cohésion sociale ainsi qu'au développement d'activités relevant de l'ESS et de l'économie de proximité.

PISTES  
D'ACTION

## 3

Développer et sécuriser les emplois,  
les entreprises et organisations de l'ESS

En Gironde comme ailleurs, le secteur de l'ESS est connu pour représenter une part importante de l'emploi local. Pour autant, il est nécessaire d'être attentif aux enjeux de sécurisation et de pérennisation de ces emplois. En effet, certaines réserves ou signaux d'alertes ont été relevés lors des différents temps d'échanges.

« On nous oriente parfois vers des solutions sans nous indiquer les incidences que ça aura sur notre projet. C'est par exemple le cas avec les fonds européens, quels relais de trésorerie ? ».

« On ne sait pas toujours gérer la croissance d'activité, en termes d'emplois et d'organisation ».

« En réponse à la baisse des financements publics, on nous demande de mutualiser à tout va, sans nous donner toutes les clés de réussite, et en oubliant que mutualiser c'est avant tout coopérer ».

« C'est difficile de s'y retrouver dans les financements publics. On ne voit pas toujours très bien quelles sont les modalités, les critères, les types de financement ».

Ces éléments, ainsi que les récentes évolutions réglementaires qui touchent le secteur (réforme de l'insertion par l'activité économique, loi sur la sécurisation de l'emploi, loi sur la formation professionnelle,...) sont autant d'axes à travailler ou d'évolutions à accompagner pour sécuriser les organisations et les emplois de l'ESS.

## LES CONTRIBUTIONS

## 3.1 : Renforcer et consolider l'offre d'accompagnement

En formalisant un **panorama dynamique des ressources mobilisables**, présentant les outils, dispositifs, et interlocuteurs clés, mais également les articulations possibles pour une démarche d'accompagnement partagée et cohérente.

En s'assurant que ce panorama est compréhensible autant par les acteurs de l'ESS (les bénéficiaires), que par leurs partenaires (les prescripteurs).

En contribuant au **développement d'une offre complémentaire sur des « zones blanches » identifiées lors des concertations : appui à la création d'entreprises de l'ESS et suivi en phase de démarrage**, à partir des outils et ressources existants : Association ATIS (Fabrique à initiatives et incubateur) ; réseaux sectoriels tels que le Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique (GARIE) ou l'Union Régionale des SCOP (URSCOP) ; dispositifs d'accompagnement et de financement tels qu'Aquitaine Active, le Dispositif Local d'Accompagnement porté par l'IFAID Aquitaine, les pépinières, couveuses ou Coopératives d'Activités et d'Emploi ; les réseaux territoriaux tels que Cap Solidaire par exemple ; et en associant des acteurs non encore positionnés sur l'ESS, tels que les chambres consulaires, qui sont autant de relais locaux d'information sur cette manière d'entreprendre.

## 3.2 : Appuyer la structuration de filières de l'ESS

**Soutenir la structuration collective des acteurs de l'ESS dans des filières ou secteurs relevant de compétences ou priorités départementales** (ex : culture, insertion, circuits courts et produits bios...), à travers des **démarches de coopération/mutualisation et/ou de type « clusters »** (collectifs d'organisations et structures de l'ESS, d'une même filière, mettant en commun certaines fonctions, ressources et moyens, comme par exemple dans le cas de La Coursive, sur le champ culturel, dans l'agglomération dijonnaise).

**3.3 : Contribuer au développement des entreprises de l'ESS**

En favorisant toutes les démarches et initiatives permettant aux entreprises de l'ESS de consolider et développer leur activité : développement des achats responsables sur l'ensemble du territoire, organisation d'une convention d'affaires des entreprises de l'ESS...

**3.4 : Appuyer le développement des financements solidaires et participatifs**

En favorisant les synergies et les articulations entre les différents acteurs, et en facilitant le déploiement de leur offre sur l'ensemble des territoires girondins.

**3.5 : Renforcer la professionnalisation des dirigeants de l'ESS****Par l'appui à la sécurisation de la fonction employeur**

En recensant l'offre d'accompagnement et de formation existante et en veillant à sa diffusion et à l'optimisation des différentes ressources mobilisables et des outils disponibles.

En complétant cette offre par des outils peu développés en Gironde, tels que le mécénat de compétences (par des salariés des collectivités, des entreprises classiques ou de l'ESS).

**Par le renforcement de la culture économique et financière**

En accompagnant la montée en compétence des dirigeants, bénévoles et réseaux de l'ESS, mais également de leurs partenaires institutionnels, sur les problématiques liées au modèles hybrides des projets d'entreprise de l'ESS, alliant recherche de viabilité économique et finalité sociale.

**3.6 : Dynamiser les parcours professionnels des salariés de l'ESS**

En initiant ou en expérimentant des démarches de GPEC territoriales, en facilitant les passerelles métiers entre acteurs de l'ESS, et en favorisant les démarches de mutualisation lorsqu'elles s'avèrent pertinentes, en consolidant les parcours d'insertion (via l'appui de passerelles entre SIAE ou de renforcement de la relation avec les entreprises).

**PISTES  
D'ACTION****4**

**Promouvoir, faire connaître l'ESS girondine, développer sa notoriété et celle de ses initiatives**

**Malgré son poids économique important, l'économie sociale et solidaire est marquée par un manque significatif de lisibilité et de visibilité.**

Les différents moments de concertation organisés autour de la démarche du Livre Blanc de l'ESS l'ont fait ressortir.

« Les acteurs de l'ESS ne se connaissent pas entre eux et ne se reconnaissent même pas de l'ESS. C'est normal, on est sur des secteurs très différents, et on ne se retrouve que sur des valeurs ».

« On a l'impression que très peu de structures se reconnaissent et se revendiquent de l'ESS. On ne sait pas toujours de quoi on parle, et comme on ne sait pas ce que c'est, on ne peut pas savoir ce que ça va nous apporter ».

« A la place de parler d'ESS, on pourrait dire « Faire de l'économie autrement ». C'est une façon plus fédératrice de présenter l'ESS, qui est un terme qui a une histoire et qui est peut-être un peu connoté de façon négative ».

L'enjeu serait donc de favoriser une meilleure visibilité, connaissance et reconnaissance des initiatives et de leur rôle en matière de développement économique local, de cohésion sociale et territoriale. Les actions proposées ci-dessous visent également à **favoriser la reconnaissance de l'ESS comme composante essentielle d'une économie de sens et de proximité.**

L'action à privilégier serait celle d'une promotion des projets et des expériences plutôt que des cadres statutaires (même si ceux-ci sont importants), d'une valorisation par « l'exemple » plutôt que par « l'explication », à travers des supports et actions diversifiés, mis en œuvre de façon complémentaire et concertée par le Département et par les acteurs et partenaires eux-mêmes.

**LES CONTRIBUTIONS****4.1 Renforcer la visibilité de l'ESS et de ses impacts sur les territoires**

**Par la mise en œuvre d'évènements ciblés** (« café des initiatives », « marché des producteurs solidaires », présentations dans le cadre d'évènements locaux, informations dans les clubs ou réseaux d'entreprises, etc.).

**Par la valorisation des projets et initiatives exemplaires** de l'ESS auprès du grand public et des acteurs locaux, en capitalisant à partir des pratiques et expériences existantes, en réalisant des « portraits d'entrepreneur(e)s » et en utilisant des outils et supports de communication existants (exemples : supports de communication des collectivités, médias...) ou en développant de nouveaux supports spécifiques (portail dédié, plaquettes, flyers, newsletter...).

**4.2 : Mettre en place une démarche de sensibilisation et d'information sur l'ESS** en direction des élus et services des territoires (Département, collectivités locales, intercommunalités...).

## 5. Conclusion

Les différentes étapes de concertation menées autour de la co-construction de ce Livre Blanc ont rassemblé un grand nombre de participants venant d'horizons divers, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Je tiens ainsi à remercier tous les acteurs qui se sont fortement mobilisés et engagés aux côtés du Département dans le cadre de cette démarche.

Les travaux collectifs conduits à cette occasion témoignent de toute la richesse et la diversité de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) girondine : ses activités, ses organisations et ses dynamiques territoriales. Les orientations et les pistes d'action contenues dans ce Livre Blanc reflètent les attentes identifiées par les acteurs du territoire ou certains de leurs partenaires pour répondre à l'enjeu de consolidation et de développement de l'économie sociale et solidaire en Gironde. Il appartient à chacun de s'en saisir.

À la lecture de ce Livre Blanc, nous prenons la mesure des défis à relever ensemble. Toutes les contributions ont été prises en compte, chacun a pu s'exprimer et être entendu. Ce document traduit, fidèlement nous l'espérons, la richesse des échanges qui ont eu lieu lors des différents temps de concertation, tant thématique que territoriale.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ce document porte un regard précis sur l'économie sociale et solidaire dans notre Département. Il nous appartient, collectivement, de faire aboutir rapidement des actions attendues tant par les acteurs de l'ESS que les citoyens eux-mêmes. Nous avons identifié des pistes d'orientation, des idées qu'une meilleure connaissance de cette économie à taille humaine nous permettra de mettre en œuvre de façon efficace.

Aux acteurs mobilisés quotidiennement sur les territoires pour que l'ESS devienne un secteur créateur d'emplois, de richesses et de liens, il revient à chacun de prendre part à cette ambition collective, en fonction de son activité, de ses spécificités et de la contribution qu'il peut apporter.

Le Département de la Gironde, de son côté, assumera sa part de responsabilité et de solidarité. Il jouera pleinement son rôle, toujours dans une exigence forte de proximité. Le Département veillera particulièrement à pérenniser la dynamique collective enclenchée à l'occasion de la rédaction de ce Livre Blanc, à favoriser la mise en réseau des acteurs et des initiatives sur les territoires, notamment à travers la Conférence départementale de l'économie sociale et solidaire.

Plus que jamais, le Département intervient aux côtés des acteurs de l'ESS et entend soutenir un secteur qui contribue fortement aux solidarités entre les hommes et entre les territoires. Parce que le Département accompagne et appuie les acteurs de cette dynamique partagée, il contribue au développement d'une économie proche des citoyens, durable et inclusive.

C'est sur ces bases et fort de ce travail, que le Département, acteur des solidarités humaines et territoriales, poursuivra son engagement en faveur de l'économie sociale et solidaire. Il traduit son ambition dès aujourd'hui par une politique départementale revisitée de soutien à ce secteur, accompagnée d'un plan d'actions qui sera mis en œuvre en 2015. Il reposera sur une convergence plus grande de nos actions et de nos projets ainsi que sur une animation territoriale renforcée, toujours au service d'un développement équilibré et solidaire de la Gironde. Ainsi, ensemble, nous œuvrerons au développement d'une économie qui place hommes et femmes au cœur de ses valeurs.

## 6. Annexes

« L'économie sociale et solidaire, un modèle économique à part entière, apportant des réponses aux besoins de nos territoires ».

Extrait de la Déclaration commune des réseaux de collectivités locales (signée le 5 mars 2013 au Sénat).

[...] Nous, présidents / représentants d'associations d'élus de collectivités locales, avons salué la nomination d'un Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation. La présence de ce Ministre au sein même du Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur est, nous l'espérons, un signal fort de la volonté du gouvernement de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire, et la reconnaissance de la pluralité des modèles économiques.

Nous saluons la loi en préparation sur l'économie sociale et solidaire, qui doit permettre :

- D'affirmer l'importance d'un développement socio-économique basé sur la coopération entre acteurs et sur l'ancrage territorial, plutôt que sur la mise en concurrence et la compétitivité.
- De mettre en évidence les valeurs de l'ESS, sa capacité à répondre collectivement à des besoins communs, et sa dimension d'innovation sociale.

L'économie sociale et solidaire n'est pas une démarche philanthropique, ou le supplément d'âme des politiques publiques, elle doit avoir une place stratégique au cœur de celles-ci, et irriguer la plupart des politiques publiques. Elle réinterroge la création de richesses et notre manière de la comptabiliser, et favorise une démocratie participative active.

Nous appelons l'État et ses représentants à :

- **Affirmer la place de l'économie sociale et solidaire au sein de l'économie**, développer de façon inter ministérielle une ambitieuse politique publique d'économie sociale et solidaire, en collaboration avec les collectivités locales au travers par exemple de conventions pluriannuelles État - Collectivités.

- **Reconnaitre la contribution des acteurs de l'ESS à l'intérêt général**, accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en place des SIEG et SSIG, et faire évoluer le code des Marchés Publics, afin de mieux prendre en compte les acteurs de l'ESS, dans la suite des travaux actuellement menés à Bruxelles sur ce sujet. Il s'agit notamment de favoriser la mise en place, en lien avec les acteurs locaux, d'une ingénierie sur les territoires, prenant en compte les missions d'intérêt général remplies par les structures de l'économie sociale et solidaire et de choisir les modalités contractuelles entre les associations et les collectivités les plus adéquates.
- **Inscrire la promotion et le développement de l'ESS dans l'ensemble des schémas directeurs des politiques publiques.** Inscrire le principe de **démarches de coopération** territoriale dans les contrats de plan État-Région, dans les SRDEI et dans les dispositifs de financement public (notamment les dispositifs de financement liés au développement économique, à l'aménagement du territoire, aux clusters...). Nous sommes attachés au principe de contractualisation territoriale. L'ESS doit être inscrite dans ces contractualisations selon deux niveaux : régional, l'ESS devant être inscrite dans le cadre des CPER, et avec les différents échelons (infra régionaux), sur la base de contractualisation ciblée avec des territoires de projets. Des instances de concertation avec la société civile devraient être soutenues, et la mise en œuvre de conventions tripartites État-Collectivités-Acteurs sur des thématiques prioritaires favorisée.
- **Veiller à ce que la dimension ESS soit prise en compte** dans tous les projets de loi relatifs au développement économique, à la démocratie locale, la formation professionnelle, l'éducation et la recherche.



Avril 2014

## Historique

La caractérisation et la promotion des Pôles Territoriaux de Coopération Economique est une démarche partenariale animée par le Labo de l'ESS avec le Réseau des collectivités Territoriales pour l'Economie Solidaire (RTES), le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRES), COORACE et le Mouvement pour l'Economie Solidaire (MES).

A partir d'initiatives concrètes engagées sur les territoires, ces réseaux ont proposé depuis 2009, notamment lors des Etats généraux de l'Economie Sociale et Solidaire, de soutenir l'émergence et le développement de pôles de coopération pour le développement économique solidaire et durable des territoires. Suite à un appel à projet lancé fin 2011, une vingtaine de pôles témoins ont été identifiés pour être référents et contributeurs de cette démarche nationale. Ils ont notamment travaillé à un référentiel commun d'action.

## Qu'est-ce qu'un Pôle Territorial de Coopération Economique ?

Forme la plus structurée et novatrice des coopérations et mutualisations économiques dans les territoires, un pôle territorial de coopération économique (PTCE) se définit comme un **groupement d'acteurs sur un territoire – entreprises et acteurs de l'économie sociale et solidaire associés à des petites et moyennes entreprises, collectivités locales, centres de recherche et organismes de formation – qui met en œuvre une stratégie commune et continue, de coopération et de mutualisation, au service de projets économiques innovants de développement local durable.**

Il s'agit donc bien :

**d'un Pôle**, c'est-à-dire un groupement d'acteurs permettant des échanges et une synergie de compétences pour structurer des filières d'activité et/ou des innovations socio-économiques.

**Territorial**, inscrit dans un espace géographique de coopération entre les différentes parties prenantes du pôle, qui induit un ancrage local des activités, compétences et ressources générées. Cela implique que les finalités et impacts du pôle visent principalement les acteurs et les populations d'un territoire et que ces derniers sont également impliqués dans la réalisation de ses activités.

**de Coopération**, impliquant un engagement volontaire et réciproque entre parties prenantes qui, au-delà d'un simple lien contractuel et d'une convergence d'intérêts, favorise des comportements de coopération, de mutualisation et d'entraide.



**Economique**, signifiant la création, consolidation et/ou le développement d'emplois et d'activités, la production et la distribution de biens et de services, l'acquisition de savoir-faire et la gestion de compétences professionnelles, etc.

### Une pluralité d'objectifs

Les PTCE poursuivent de multiples objectifs qui peuvent ou non se cumuler :

- la structuration territoriale d'une filière ou d'un secteur ;
- une meilleure **visibilité institutionnelle de l'ESS** ouvrant à des projets et partenariats locaux avec les entreprises, collectivités et centres de recherche ;
- la **reprise d'entreprises** ou la **relocalisation d'activités** sur un territoire ;
- des stratégies mutualisées et équitables de **distribution et de commercialisation** ;
- un investissement significatif dans **l'innovation sociale** ;
- une **mutualisation** significative de ressources, de compétences ou de financements ;
- la création et le développement de **groupes intégrés d'entreprises ESS** ;
- la recherche d'une **taille critique** pour répondre à la demande croissante de biens et de services solidaires et durables.

### Points communs et spécificités

Dans la continuité des Systèmes Productifs Locaux (SPL), pôles de compétitivité et grappes d'entreprises, les PTCE s'appuient aussi sur le regroupement, la coopération économique entre parties prenantes et sur l'élaboration de stratégies et de partenariats autour de projets de développement.

Pour autant, les PTCE présentent plusieurs spécificités :

- La présence significative d'entreprises et d'acteurs de l'ESS
- L'intégration d'un écosystème sur un territoire avec une finalité de développement socio-économique durable
- La valorisation d'une diversité de ressources locales
- Un ancrage territorial des activités économiques
- Un investissement dans l'innovation sociale
- Une diversité sectorielle au-delà des seules productions et filières industrielles
- L'implication de citoyens, d'acteurs et d'institutions de toutes tailles
- La mobilisation de financements locaux

Toutes les formes de coopérations territoriales ne relèvent pas des PTCE, notamment les dynamiques de coopérations au sein desquelles les échanges économiques ne sont pas présents ou pas prioritaires. On peut citer par exemple : les dispositifs de politique territoriale de l'ESS, les agences de développement, les plates-formes professionnelles, les centres ressources et réseaux d'accompagnement...



## Les enjeux

### Favoriser l'innovation socio-économique pour apporter des réponses aux difficultés engendrées par la crise

La montée du chômage et la précarisation du travail, l'accroissement des inégalités d'accès aux services d'intérêt général, les difficultés rencontrées par de nombreuses petites et moyennes entreprises sur les territoires et la dégradation accélérée de l'environnement appellent à inventer de nouvelles formes de solidarité sur les territoires ainsi que des réponses entrepreneuriales et citoyennes à des besoins sociétaux grandissants.

### Contribuer activement à la reconversion écologique et sociale du tissu économique local

La reconversion écologique et sociale du tissu économique local, à laquelle invitent de nombreux scénarios de sortie de crise, nécessite un travail important de recherche-développement et d'innovation. Mettre en place des processus de production de biens et services plus économes en énergie et matériaux, accompagner l'émergence de nouveaux métiers et emplois verts, sensibiliser et inciter les populations à changer leurs habitudes de consommation, relocaliser les activités économiques sont autant d'impératifs ouvrant à un développement à la fois plus sobre matériellement et plus riche en emplois.

### Renforcer le tissu économique local par la coopération et la mutualisation

Aussi innovantes soient-elles, de nombreuses entreprises doivent relever simultanément plusieurs défis : atteindre une taille critique pour répondre à une demande croissante de consommation responsable et investir dans l'innovation socio-économique ; créer, pérenniser ou reprendre des activités tout en sauvegardant des emplois dans un contexte de crise ; anticiper la rationalisation des budgets publics et s'organiser face à la mise en concurrence croissante des services d'intérêt général. Pour y répondre, des stratégies de coopération et de mutualisation sur les territoires sont indispensables.

## Plusieurs approches

Les pôles territoriaux de coopération économique sont divers de par leurs origines, les objectifs multiples qu'ils poursuivent, leurs secteurs d'activités ou leurs fonctions. On peut les aborder par :

- **L'impulsion** : entrepreneuriale, citoyenne ou avec une forte implication des collectivités territoriales.
- **La dynamique économique** : PTCE filières, sectoriels ou multi-activités.
- **L'inscription dans un lieu commun** : les lieux mutualisés facilitent la mise en commun d'emplois et de moyens logistiques ; ils constituent un tremplin pour une mutualisation de projets économiques.

### Quelques exemples :

- *Pôle Sud Archer* a relancé un atelier de production d'une gamme de chaussures éthiques à Romans en valorisant les matières premières et savoir-faire locaux et créant de nouveaux emplois dans une filière industrielle historique du territoire.
- *Eoliennes en Pays de Vilaine* développe le premier parc éolien citoyen à Béganne en mobilisant l'épargne locale de plus 700 particuliers (soit 1,8 millions d'Euros).
- *Culture et Coopération* est un regroupement d'une vingtaine de structures des arts et de la culture qui coopèrent depuis 2005 pour animer la vie culturelle à Saint-Etienne : animation du principal équipement dédié aux musiques actuelles, reprise du cinéma Le France en SCIC...
- *L'Eco-Domaine de Bouquetot* en zone rurale est conçu tel un écosystème, avec des activités qui se complètent les unes les autres. Les cinq thématiques en synergie sont l'agriculture biologique ; les énergies renouvelables ; l'éco-construction ; la santé naturelle ; le tourisme vert.

Plus d'une **vingtaine de pôles témoins** sont référents et contributeurs de la démarche PTCE. Pour une présentation plus exhaustive de ces pôles, vous pouvez consulter et télécharger les fiches descriptives sur le site [www.ptce.fr](http://www.ptce.fr) rubrique « Les pôles témoins ».

Plus d'informations sur [www.ptce.fr](http://www.ptce.fr) ou contactez

Le Labo de l'ESS – 41 rue de Bellechasse – 75007 Paris – Tel. : 01 80 05 82 00

Email : [aude@lelabo-ess.org](mailto:aude@lelabo-ess.org) et [contact@ptce.fr](mailto:contact@ptce.fr)

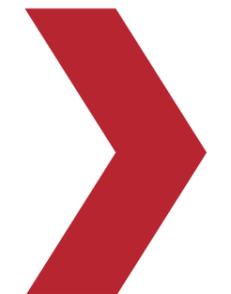




# Le Livre Blanc de l'Économie Sociale et Solidaire en Gironde

NOVEMBRE 2014

**PISTES D'ACTION :**  
CONTRIBUTIONS  
DES ACTEURS





## PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

Les contributions présentées ci-après sont issues des réflexions et travaux collectifs menés de février à juillet 2014 dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du Livre Blanc de l'ESS en Gironde (conférence départementale de lancement du 7 avril – une cinquantaine d'entretiens individuels – 6 ateliers thématiques – 6 rencontres territoriales).

Elles n'ont pas la prétention à l'exhaustivité. D'autres actions pourront être également imaginées et mises en œuvre en réponse à des besoins spécifiques identifiés par des acteurs de l'ESS ou certains de leurs partenaires.

Elles s'inscrivent en outre dans la durée, répondant à des enjeux et des besoins identifiés lors de cette démarche de co-construction du Livre Blanc de l'ESS. Elles ont donc vocation à évoluer dans le temps, certaines pourront être réactualisées, amendées voire pourront être abandonnées, d'autres pourront être ajoutées.

Les quatre pistes d'action, intrinsèquement liées, ainsi que les contributions qui leur sont rattachées, ont été considérées, par les acteurs impliqués dans la co-construction du Livre Blanc, comme des orientations indispensables pour la mise en œuvre d'un écosystème départemental favorable au développement de l'ESS.

Ces pistes d'action répondent à la fois à l'enjeu de la consolidation et de développement du secteur de l'ESS et aux ambitions de solidarité, de développement durable, de cohésion sociale et territoriale portées par le Département de la Gironde.

Elles reposent, en ce qui concerne leur mise en œuvre, sur une indispensable logique partenariale ; la conduite de ces actions ne pouvant relever, bien entendu, de la responsabilité de la seule collectivité départementale. Elles ont vocation à être portées et

soutenues, selon les cas, par les différentes parties prenantes concernées (acteurs de l'ESS, partenaires publics et privés, acteurs territoriaux...).

Dans ce cadre, à côté des « têtes de réseaux » et des associations sectorielles de l'ESS (dans les champs de l'insertion, de la coopération, du sport, de la culture...), partenaires naturels de la collectivité départementale depuis plusieurs années, l'implication d'une organisation transversale, représentative et fédératrice de l'ESS est indispensable pour garantir la réussite de chacune des actions présentées ci-après et l'ensemble du plan d'action pour le développement de l'ESS.

Pour le Département, il s'agira de prioriser ses actions et d'en définir les modalités de mise en œuvre opérationnelle, et ce dès 2015.

En s'appuyant sur un Comité de pilotage dédié et une conférence départementale annuelle, le Département de la Gironde veillera à associer l'ensemble des parties prenantes à toutes les étapes de mise en œuvre et d'évaluation des résultats et impacts des actions qui seront engagées.



I.  
CONTRIBUER À STRUCTURER  
ET ANIMER LA COMMUNAUTÉ  
DÉPARTEMENTALE DES ACTEURS  
ET PARTIES PRENANTES  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE  
ET SOLIDAIRE



## Action 1.1 : Installer et faire vivre une gouvernance partagée

### Constats

La réussite du plan d'actions dont l'objectif est de faire de l'ESS un levier privilégié pour le renforcement de la cohésion sociale et territoriale et du développement économique durable en Gironde suppose un engagement et une mobilisation partagés.

Les modalités de cette nécessaire implication des acteurs de l'ESS, de la collectivité départementale et des parties prenantes concernées par le développement de ce secteur doivent donc être formalisées et organisées.

### Objectif de l'action / Description / Résultats attendus

#### OBJECTIF :

- Créer les conditions d'une gouvernance et d'une animation départementale partagées pour le développement de l'ESS.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Mettre en place un comité de pilotage départemental (composé de différents collèges : pouvoirs publics, acteurs et réseaux de l'ESS, acteurs économiques...) chargé de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des actions issues du Livre Blanc.
- Mettre en place une conférence départementale annuelle des acteurs et partenaires de l'ESS, dont la vocation serait de rendre compte des avancées, des réussites et des éventuels échecs, et de fixer les (ré)orientations et les priorités pour l'avenir.

#### RÉSULTATS ATTENDUS :

- Mobilisation des acteurs et parties prenantes du développement de l'ESS en Gironde.
- Optimisation des impacts des politiques et actions du Département grâce à la mise en place d'une gouvernance et d'une évaluation partagées.
- Co-construction de nouvelles orientations et actions.

### Acteurs ressources / Liens avec autres politiques, dispositifs ou projets mobilisables

#### LES ACTEURS ET PARTIES PRENANTES CONCERNÉS :

- Le Département de la Gironde.
- La future CRESS aquitaine, les réseaux et acteurs clés de l'ESS (réseaux sectoriels ou « statutaires », acteurs ressources...).
- Les autres partenaires institutionnels (CRA, SGAR,...).

#### LES LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ESS :

- Politique nationale en faveur de l'ESS (via le SGAR notamment).
- Politique régionale en faveur de l'ESS (CRA).
- Actions mises en œuvre par les collectivités.
- Relation à établir avec d'autres approches départementales en matière d'ESS (ex : Pyrénées-Atlantiques).

### Conditions de réussite / Préconisations de mise en œuvre

- Recherche de complémentarité, de subsidiarité avec les autres échelons territoriaux (national, régional, local).
- Démarche de co-construction avec les acteurs de l'ESS.

### Vu ici ou ailleurs

Les rencontres départementales de l'ESS en Languedoc-Roussillon (Pyrénées-Orientales).  
[http://www.info-entrepriseslr.fr/toutes\\_les\\_actus/3emes\\_rencontres\\_departementales\\_de\\_l\\_ess\\_le\\_18\\_novembre\\_a\\_perpignan](http://www.info-entrepriseslr.fr/toutes_les_actus/3emes_rencontres_departementales_de_l_ess_le_18_novembre_a_perpignan)  
Conseil Territorial de l'économie sociale et solidaire de Sambre-Avesnois. Réflexions menées sur la notion de gouvernance partagée, dans le cadre de la démarche de reconstruction de la CRESS Aquitaine.

## Action 1.2 : Animer la communauté des acteurs de l'économie sociale et solidaire à l'échelle départementale

### Constats

Le secteur de l'ESS s'est historiquement structuré de manière sectorielle ou par « familles », à l'échelon national, et souvent à l'échelon régional ; il s'est aussi organisé de manière transversale au travers des Chambres Régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS et CNCRES), ou d'autres réseaux nationaux tels que le Mouvement de l'économie solidaire, le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves), etc. Il ne s'agit pas de mettre en place une logique concurrentielle à ces démarches de structuration, mais au contraire de s'appuyer sur elles et, dans une logique de subsidiarité, de mettre en place les conditions favorables au développement de l'ESS au niveau départemental en appuyant notamment la mise en lien et en réseau des différentes dynamiques collectives.

### Objectif de l'action / Description / Résultats attendus

#### OBJECTIFS :

- Favoriser la mise en réseau des acteurs et des collectifs territoriaux (cf. action 2.2) de l'ESS dans une logique de transversalité. Appuyer la capitalisation des bonnes pratiques et expériences, et leur essaimage sur l'ensemble des territoires girondins.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Mettre en place des réunions/ateliers d'échanges et de travail inter-territoires et inter-collectifs.
- Initier et développer une démarche de capitalisation / mutualisation.
- Mettre en place un dispositif de type Transfert de Savoir Faire et d'Expériences.
- Mettre en place un outil de capitalisation, d'information et de communication partagé (site internet par exemple) sur les initiatives collectives de l'ESS et sur les dynamiques territoriales en Gironde.

#### RÉSULTATS ATTENDUS :

- Structuration d'une dynamique départementale ESS autour des dimensions de territoire, de solidarité, de coopération.
- Essaimage des bonnes pratiques.

### Acteurs ressources / Liens avec autres politiques, dispositifs ou projets mobilisables

#### LES ACTEURS ET PARTIES PRENANTES CONCERNÉS :

- Le Département de la Gironde.
- Les acteurs ressources de l'ESS (CRESS aquitaine, réseaux et acteurs clés de l'ESS...).
- Les acteurs territoriaux de l'ESS (collectifs territoriaux, réseaux type Cap Solidaire...).
- Les partenaires institutionnels (collectivités locales).
- L'articulation avec les Pôles Territoriaux de Solidarité du Département sur chacun des territoires concernés sera systématiquement recherchée.

#### LES LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ESS :

- Politique régionale en faveur de l'ESS (CRA, ADI).
- Actions mises en œuvre par les collectivités.

### Conditions de réussite / Préconisations de mise en œuvre

- Recherche de complémentarité, subsidiarité avec les autres niveaux d'animation (régional, local).
- Démarche de co-construction avec les acteurs de l'ESS.

### Vu ici ou ailleurs

Animation du Réseau des Pôles de Développement de l'ESS en Bretagne - CRES Bretagne  
[http://www.paystregorgoelo.com/docs/376-Poles\\_ESS\\_oct\\_09.pdf](http://www.paystregorgoelo.com/docs/376-Poles_ESS_oct_09.pdf)



2.

IMPULSER ET RENFORCER LES  
DYNAMIQUES TERRITORIALES  
DE COOPÉRATION AU NIVEAU  
INFRA-DÉPARTEMENTAL



## Action 2.1 : Réaliser un état des lieux partagé sur chacun des territoires

### Constats

Les territoires de la Haute Gironde, du Libournais, du Médoc, du Bassin d'Arcachon, du Sud Gironde et de l'agglomération Bordelaise présentent des caractéristiques, des besoins et des ressources spécifiques. Le secteur de l'ESS y est diversement représenté et organisé.

Les entités ressources (ex : Pôles Territoriaux de Solidarité du Département, communautés de communes, pays, ressources régionales...) susceptibles d'appuyer l'impulsion de dynamiques collectives sont diversement et souvent insuffisamment mobilisées.

La nécessité de dresser un état des lieux territorial de l'existant, des potentiels et freins en matière de développement de l'ESS constitue donc une nécessité et un préalable pour impulser des dynamiques collectives.

### Objectif de l'action / Description / Résultats attendus

#### OBJECTIFS :

- Réaliser, sur chacun des territoires infra-départementaux, en prolongement des rencontres initiées pendant la démarche du Livre Blanc, un état des lieux partagé sur les conditions de développement des initiatives de l'économie sociale et solidaire et l'impulsion ou le développement de dynamiques collectives de coopérations.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Élaboration préalable (au niveau départemental, services du Département et acteurs de l'ESS) d'une méthodologie commune pour la réalisation des états des lieux partagés.
- Identification des acteurs et parties prenantes mobilisables pour la conduite de l'action, sur chacun des territoires.
- Lancement de la démarche dans le cadre d'une rencontre territoriale.
- Suivi et mise en débat des résultats de l'état des lieux.

#### RÉSULTATS ATTENDUS :

- Un état des lieux partagé sur chaque territoire infra-départemental.
- Mobilisation des acteurs locaux et impulsion d'une dynamique collective.

### Acteurs ressources / Liens avec autres politiques, dispositifs ou projets mobilisables

#### LES ACTEURS ET PARTIES PRENANTES CONCERNÉS :

- Le Département de la Gironde.
- L'articulation avec les Pôles Territoriaux de Solidarité du Département sur chacun des territoires concernés sera systématiquement recherchée.
- La CRESS Aquitaine, représentant des acteurs de l'ESS, associe et mobilise les structures, les réseaux sectoriels, les acteurs ressources à la réalisation de l'action.

#### LES LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ESS :

- Politique régionale du CRA en faveur de l'ESS (cf règlement d'intervention) ; contribution possible de l'agence régionale ADI.
- Apport d'expériences de collectifs tels que Cap Solidaire en Sud Gironde ou d'autres collectifs hors département.
- Contribution de structures ressources telles qu'ATIS.
- Croisement à opérer avec les différents diagnostics existants ou à venir sur les territoires permettant de venir alimenter la démarche (Pactes territoriaux...).

### Conditions de réussite / Préconisations de mise en œuvre

- Méthodologie commune pour les états des lieux territoriaux partagés.
- Identification d'acteurs « pivots » au niveau local (susceptibles de porter/accompagner la démarche) et implication des acteurs ressources de l'ESS (ex : CRESS, ATIS, DLA, réseaux...).
- Identification et mobilisation d'une ressource d'animation.

### Vu ici ou ailleurs

États des lieux territoriaux menés par les initiateurs de la démarche de reconstruction de la CRESS Aquitaine. Diagnostics territoriaux menés par les Comités Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE).

## Action 2.2 : Impulser / Développer des démarches collectives entre acteurs de l'économie sociale et solidaire

### Constats

La mise en œuvre de dynamiques territoriales de coopération ne se « décrète » pas, pas plus qu'on ne peut imaginer de faire des « copier coller » des démarches existantes dans d'autres territoires. Néanmoins, l'expérience de ces démarches existantes peut permettre de dégager des modalités, des étapes, des conditions de réussite, des freins et ainsi de faciliter l'impulsion et le développement de dynamiques collectives dans les autres territoires.

Par ailleurs la construction de ces dynamiques territoriales est généralement progressive. Sans que le schéma proposé soit systématisé, on peut identifier trois grandes étapes : les fondations (réalisation d'un état des lieux territorial et identification des points d'appui, voir fiche action 2.1) ; puis l'impulsion de dynamiques collectives entre acteurs de l'ESS (cette fiche action 2.2) ; enfin le développement de dynamiques territoriales de coopération économique impliquant différents types d'acteurs du territoire (fiche action 2.3).

### Objectif de l'action / Description / Résultats attendus

#### OBJECTIFS :

- Impulser des démarches collectives entre acteurs de l'ESS, au niveau des territoires, dans une logique de mutualisation et de transversalité (collectifs territoriaux).

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Identification de premières actions susceptibles d'être portées et mises en œuvre collectivement par les acteurs ESS du territoire (en s'appuyant notamment sur les attentes et besoins recensés lors des états des lieux partagés - cf fiche action 2.1).
- Capitalisation, mutualisation et transfert de savoir faire et d'expérience entre les différents territoires infra-départementaux (ex : mutualisation et transfert de l'expérience portée par Cap Solidaire en Sud Gironde).
- Mise en place d'une fonction d'animation et d'appui pour aider à la structuration des collectifs territoriaux et à la conduite des actions collectives.

#### RÉSULTATS ATTENDUS :

- Mise place d'une dynamique collective entre acteurs ESS du territoire.
- Réalisation d'actions d'intérêt collectif pour le développement économique et la cohésion sociale sur le territoire.

### Acteurs ressources / Liens avec autres politiques, dispositifs ou projets mobilisables

#### LES ACTEURS ET PARTIES PRENANTES CONCERNÉS :

- Le Département de la Gironde
- La CRESS Aquitaine, représentant des acteurs de l'ESS, associe et mobilise les structures, les réseaux sectoriels, les acteurs ressources à la réalisation de l'action.

#### LES LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ESS :

- Politique nationale de reconnaissance et de soutien aux PTCE (appels à projets, soutien financier national...)
- Apport méthodologique des structures ressources nationales de l'ESS (CNCRES, Labo de l'ESS, Avise...)
- Politique régionale du CRA en faveur de l'ESS (cf règlement d'intervention) ; contribution possible de l'agence régionale ADI
- Apport d'expériences de collectifs tels que Cap Solidaire en Sud Gironde ou d'autres collectifs hors département.

### Conditions de réussite / Préconisations de mise en œuvre

- Nécessité de susciter une dynamique de confiance entre acteurs de l'ESS, préalable à la mise en œuvre d'engagements partagés.
- Nécessité d'un soutien (financier ou mise à disposition de ressources humaines) en matière d'animation et de facilitation des échanges ; les acteurs de l'ESS sont souvent de petites structures et disposent de peu de disponibilités et moyens à investir dans la phase de structuration collective.

### Vu ici ou ailleurs

Dispositif mobilisable : Transfert de Savoir Faire (AVISE). Région Champagne-Ardenne : « Droit à l'expérimentation territoriale », pour prendre en charge l'animation des PTCE non labellisés (ligne budgétaire dédiée). Cap Solidaire en Sud Gironde / Pôle Sud à Tarnos.

## Action 2.3 : Mettre en œuvre et développer des dynamiques territoriales de coopération économique ou PTCE

### Constats

La mise en œuvre de dynamiques ou pôles territoriaux de coopération économique peut constituer un facteur clé pour la cohésion sociale et territoriale. Après la réalisation des états des lieux territoriaux (action 2.1) et l'impulsion de démarches collectives entre acteurs de l'ESS (action 2.2), cette troisième phase vise à développer des coopérations entre les différents types d'acteurs du territoire (initiatives de l'ESS, TPE/PME locales, collectivités, acteurs du champ social, citoyens...) pour un développement économique équitable et solidaire.

### Objectif de l'action / Description / Résultats attendus

#### OBJECTIFS :

- Développer des coopérations entre les différents types d'acteurs du territoire (initiatives de l'ESS, TPE/PME locales, collectivités, chambres consulaires, acteurs du champ social, citoyens...) pour un développement économique équitable et solidaire.
- Co-construire des plans d'action territoriaux pour le renforcement de la cohésion sociale, pour le développement des activités relevant de l'ESS et de l'économie de proximité et pour la création d'emploi local.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Impulsion de rencontres et de premières démarches de (re)connaissance réciproque entre acteurs de l'ESS, acteurs et réseaux d'entreprises (TPE/PME) ou d'entrepreneurs « classiques » (ex : clubs d'entrepreneurs, clubs de commerçants, agriculteurs locaux, chambres consulaires, fédérations professionnelles...).
- Mise en place de premières actions communes autour de problématiques et d'intérêts communs (dynamisation et attractivité du territoire, recrutements et GPEC, valorisation des produits et commerces locaux, lien social...), en lien avec les collectivités locales.
- Constitution d'un réseau territorial pluri partenarial (acteurs de l'ESS, du secteur économique classique, des collectivités locales...) ou pôle territorial de coopération économique.
- Élaboration d'un plan d'action partagé pour un développement économique équitable et solidaire du territoire.

#### RÉSULTATS ATTENDUS :

- Structuration de dynamiques territoriales de coopération économique ou PTCE.
- Plans d'action territoriaux.

### Acteurs ressources / Liens avec autres politiques, dispositifs ou projets mobilisables

#### LES ACTEURS ET PARTIES PRENANTES CONCERNÉS :

- Le Département de la Gironde.
- La CRESS Aquitaine, représentant des acteurs de l'ESS, associe et mobilise les structures, les réseaux sectoriels, les acteurs ressources à la réalisation de l'action.
- L'implication et la mobilisation des collectivités locales et des intercommunalités concernées sont systématiquement recherchées.

#### LES LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ESS :

- Politique nationale de reconnaissance et de soutien aux PTCE (appels à projets, soutien financier national...).
- Apport méthodologique des structures ressources nationales de l'ESS (CNCRES, Labo de l'ESS, Avise...).
- Politique régionale du CRA en faveur de l'ESS (cf règlement d'intervention) ; contribution possible de l'agence régionale ADI.
- Apport d'expériences de collectifs tels que Cap Solidaire en Sud Gironde ou d'autres collectifs hors département (exemple du PTCE Pôle Sud Aquitaine).

### Conditions de réussite / Préconisations de mise en œuvre

- Soutien, implication et participation des collectivités locales ; présence d'acteurs « pivots » (leaders) au niveau de l'ESS comme au niveau des partenaires économiques et institutionnels.

#### Vu ici ou ailleurs

Lien avec le Labo de l'ESS – volet PTCE.  
Démarche du Département de la Corrèze.  
Cap Solidaire, Sud Gironde.  
« Pôle Sud Aquitaine » à Tarnos (PTCE).





3.

DÉVELOPPER ET SÉCURISER  
LES EMPLOIS, LES ENTREPRISES  
ET ORGANISATIONS  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE  
ET SOLIDAIRE



## Action 3.1 : Renforcer et consolider l'offre d'accompagnement

### Constats

L'accompagnement est une fonction centrale pour la consolidation et le développement des emplois et des entreprises de l'ESS. Pour autant, bien que présente à plusieurs niveaux (réseaux et fédérations sectorielles, dispositifs d'accompagnement, financements publics, financements solidaires,...), l'offre existante n'est aujourd'hui pas toujours lisible pour les bénéficiaires ou pour les partenaires de l'ESS.

### Objectif de l'action / Description / Résultats attendus

#### OBJECTIFS :

- Renforcer la structuration de la chaîne d'accompagnement en favorisant la transversalité des compétences, la mise en réseau et les synergies entre les acteurs et dispositifs d'accompagnement.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Formalisation d'un support pédagogique de présentation de l'offre d'accompagnement et de l'offre de financement existante en direction des dirigeants de l'ESS et des porteurs de projets. Il ne s'agit pas ici de réaliser un simple répertoire, mais d'imaginer un support dynamique, présentant les différents outils et interlocuteurs clés mobilisables selon le cycle de vie de l'entreprise ou du projet (idée, création, développement, consolidation) et leurs interactions et articulations.
- Mise en place d'actions visant à pallier les « zones blanches » en matière d'accompagnement que sont l'accueil, l'orientation et l'aide à la création de projets au plus près des territoires, et le suivi post-démarrage :
  - module de sensibilisation à l'ESS à destination d'un public d'accompagnateurs « non-initiés » ou nouvellement embauchés dans une structure d'accompagnement dédiée (repères sur les entreprises de l'ESS, sur les acteurs relais du territoire). Ce module pourrait également être proposé aux techniciens du Département en charge de l'accompagnement de projets dans leur secteur de compétence (agriculture, circuits courts, environnement,...).
  - accompagnement des chambres consulaires au développement d'une fonction d'accueil et d'orientation des porteurs de projets ESS.
  - mise en place d'une offre de suivi post-crédation (droit de tirage sur forfait d'heures auprès d'acteurs de l'accompagnement).

#### RÉSULTATS ATTENDUS :

- Meilleure connaissance et enrichissement de l'offre d'accompagnement.
- Renforcement des relais d'accueil et d'orientation des projets d'ESS sur les territoires.
- Augmentation des créations d'entreprises dans l'ESS.

### Acteurs ressources / Liens avec autres politiques, dispositifs ou projets mobilisables

- Les acteurs ressources (réseaux, fédérations, dispositifs d'accompagnement et de financement de l'ESS) sont directement associés et impliqués.
- D'autres acteurs ressources, non positionnés sur l'ESS pourront également être associés.
- Le Département de la Gironde.
- Lien à opérer avec les politiques du Conseil régional et de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

### Conditions de réussite / Préconisations de mise en œuvre

Plutôt s'appuyer sur l'existant pour le consolider que créer de nouveaux dispositifs. Les acteurs de l'accompagnement se connaissent et ont déjà développé des actions communes. Il s'agit de s'appuyer sur ce « capital », de le formaliser, de le consolider et de le rendre lisible et visible pour tous.

### Vu ici ou ailleurs

Le parcours ADRESS (parcours d'Accompagnement pour le Développement et la Réussite dans l'économie sociale et solidaire), soutenu par Toulouse Métropole, qui vise à accueillir, informer, orienter et accompagner les porteurs de projets de l'ESS.

## Action 3.2 : Appuyer la structuration de filières de l'économie sociale et solidaire

### Constats

Au-delà de la structuration transversale et territorialisée de la communauté des acteurs de l'ESS, approche indispensable et que le Département autant que les acteurs de l'ESS eux-mêmes entendent soutenir et mettre en œuvre, il peut s'avérer nécessaire également de soutenir et d'accompagner certaines démarches collectives « sectorielles » dans des filières « stratégiques ». Ce peut être le cas par exemple dans des filières ou secteurs tels que la culture, les circuits courts, l'insertion par l'économie, le recyclage et le réemploi de déchets, etc.

### Objectif de l'action / Description / Résultats attendus

#### OBJECTIFS :

- Soutenir la structuration collective des acteurs dans des filières ou secteurs relevant de compétences ou priorités départementales (ex : sport, culture, insertion, circuits courts et produits bios...), au travers de démarches de coopération/mutualisation et/ou de type « clusters ».

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Appuyer et capitaliser les démarches croisant dimension territoriale et dimension « filière » : exemple des projets culturels de territoire, programme Déclit porté par le Département (DCC), initiatives d'acteurs de type « cluster » comme celles initiées par Pola ou le Rama encore dans le secteur culturel, ou celle portée par les acteurs de l'Insertion dans le domaine du recyclage et de l'économie circulaire (CUB) ; initiatives de mise en réseau et de plateformes partagées du commerce équitable ou des producteurs « bio ».
- Initier et développer une démarche de capitalisation / mutualisation et de confrontation d'expériences sur ces dynamiques collectives « filières ».
- Mettre en place un dispositif de type Transfert de Savoir Faire et d'Expériences.
- Mettre en place un outil de communication partagé.

#### RÉSULTATS ATTENDUS :

- Structuration d'une dynamique de coopération entre acteurs de l'ESS, au niveau départemental, autour des dimensions de territoire, de filière, de coopération.
- Essaimage des bonnes pratiques.

### Acteurs ressources / Liens avec autres politiques, dispositifs ou projets mobilisables

- Les acteurs institutionnels concernés par les filières et les acteurs/réseaux sectoriels de l'ESS et de « l'économie classique ».
- Lien possible avec l'agence régionale ADI.

### Conditions de réussite / Préconisations de mise en œuvre

- La structuration collective des acteurs de l'ESS est un enjeu fort pour leur consolidation et leur développement. Pour autant, cette structuration collective ne se décrète pas. Elle demande un temps de maturation important, l'établissement de relations de confiance entre les différentes parties prenantes, la prise en compte des intérêts et réalités de chacun.
- L'accompagnement de cette démarche par des représentants des collectivités peut être un élément facilitateur.

### Vu ici ou ailleurs

Cluster culturel ESS :  
La Coursive Boutaric à Dijon - [www.la-coursive.fr/](http://www.la-coursive.fr/)  
Fabrique POLA sur l'agglomération bordelaise.  
Démarche sectorielle développée par le mouvement sportif en Gironde.

## Action 3.3 : Contribuer au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire

### Constats

La consolidation et le développement des organisations et entreprises de l'ESS passent par la professionnalisation de leurs dirigeants et de leur encadrement, salariés ou bénévoles, mais aussi par une offre d'accompagnement et de financement cohérente et adaptée. Mais, dans un contexte de raréfaction des financements publics, c'est également par le levier de l'accroissement de leurs activités et de leurs marchés que passeront cette consolidation et ce développement.

### Objectif de l'action / Description / Résultats attendus

#### OBJECTIFS :

- Favoriser la consolidation et le développement des entreprises de l'ESS par un meilleur accès aux marchés et un accroissement de leurs activités.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'ESS en direction des entreprises, des fédérations professionnelles, des chambres consulaires, des clubs d'entreprises, etc. pour favoriser le développement « d'achats et de marchés privés socialement responsables » (dans le cadre notamment de démarches RSE), et pour favoriser le développement des coopérations entre entreprises classiques et entreprises de l'ESS.
- Contribuer à la mise en place d'une convention d'affaires régionale des entreprises de l'ESS.
- Développer et diversifier les achats publics socialement responsables et les marchés publics « clausés » sur l'ensemble du territoire départemental.

#### RÉSULTATS ATTENDUS :

- Accroissement des activités et du chiffre d'affaires des entreprises et organisations de l'ESS.
- Consolidation et développement des structures et des emplois.

### Acteurs ressources / Liens avec autres politiques, dispositifs ou projets mobilisables

- Le Département de la Gironde.
- Les acteurs ressources (réseaux, fédérations, dispositifs d'accompagnement et de financement de l'ESS) sont directement associés et impliqués.
- D'autres acteurs ressources, non positionnés sur l'ESS pourront également être associés (exemples : ADI, chambres consulaires...)
- Lien avec les Politiques APSR (Achats Publics Socialement Responsables), « marchés publics », et ESS, de l'État, du Conseil régional Aquitaine, et de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

### Conditions de réussite / Préconisations de mise en œuvre

- Mettre en place les actions en direction des organisations et entreprises du secteur « classique » dans un souci de pragmatisme et en veillant à les associer à la recherche des modalités possibles de développement des marchés de l'ESS.
- Développer des instances partenariales (acteurs publics, entreprises, acteurs ESS) pour le développement des marchés « clausés » et des APSR.

### Vu ici ou ailleurs

Politique Clauses sociales du Département de la Gironde.  
Coventis, Convention d'affaires des acteurs de l'ESS en  
Languedoc-Roussillon - <http://www.coventis.org/>  
Site de l'achat socialement responsable et des  
structures d'insertion par l'activité économique -  
<http://www.socialement-responsable.org/>

## Action 3.4 : Appuyer le développement des financements solidaires et participatifs

### Constats

Le Département soutient différents outils et dispositifs de financement solidaires qui interviennent en faveur des activités relevant de l'ESS ou de projets d'entreprises (TPE) portés par des demandeurs d'emploi. Ces outils et dispositifs, leurs spécificités et leurs critères d'intervention ne sont pas toujours lisibles pour les bénéficiaires et les prescripteurs potentiels. L'augmentation des demandes de financement impose de réfléchir à la question du développement et de l'optimisation de la ressource, et à l'articulation avec d'autres types de financements, participatifs notamment.

### Objectif de l'action / Description / Résultats attendus

#### OBJECTIFS :

- Renforcer les synergies entre les différents acteurs et outils de la finance solidaire et de la finance participative.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Appuyer la territorialisation des acteurs de la finance solidaire : profiter des états des lieux partagés (cf action 2.1) et des différents diagnostics existants et/ou à venir pour analyser les besoins des territoires et identifier les relais/prescripteurs potentiels.
- Contribuer au renforcement de la visibilité de l'offre : initier des événements locaux de valorisation des outils de finance solidaire (auprès des bénéficiaires potentiels mais également auprès de « souscripteurs » potentiels).
- Faciliter la montée en compétence économique et financière des acteurs/réseaux de l'ESS et de leurs partenaires (programme de transfert de savoir faire entre les opérateurs financiers et les réseaux volontaires de l'ESS).
- Capitaliser et essaimer les expérimentations en matière de monnaies locales permettant de favoriser le développement des achats en direction des acteurs de l'ESS et de l'économie de proximité.
- Dresser une première cartographie des financements solidaires et participatifs existants en Gironde (en lien avec la démarche portée par les acteurs régionaux) ; identifier les possibilités d'essaimage et de développement à partir des initiatives et pratiques exemplaires repérées et des besoins des territoires.

### RÉSULTATS ATTENDUS :

- Meilleure connaissance de l'offre existante.
- Meilleure orientation des projets.
- Développement de la ressource locale au service des projets ESS.

### Acteurs ressources / Liens avec autres politiques, dispositifs ou projets mobilisables

- Acteurs de la finance solidaire en région.
- Lien à faire avec la démarche, en cours de structuration au niveau régional, portée par des acteurs de la finance solidaire et pilotée par Aquitaine Active.
- Articulation avec les autres acteurs institutionnels soutenant les outils et dispositifs concernés (Région Aquitaine et Communauté Urbaine de Bordeaux notamment).

### Conditions de réussite / Préconisations de mise en œuvre

L'appui des collectivités et notamment celui de la collectivité départementale, à travers les différents services concernés, constituera sans doute une clé de réussite essentielle pour la concrétisation d'une démarche de mise en visibilité et en cohérence, ainsi que pour le développement des capacités globales d'intervention (changement d'échelle) des différents acteurs et dispositifs de la finance solidaire.

## Action 3.5 : Renforcer la professionnalisation des dirigeants de l'économie sociale et solidaire

### Constats

Depuis plusieurs années, les structures de l'ESS connaissent de nombreuses évolutions auxquelles doivent faire face leurs dirigeants bénévoles et salariés. La première d'entre elles est la nécessaire appropriation d'une approche gestionnaire et entrepreneuriale. Les employeurs sont également confrontés aux transformations du mode de financement public qui passe d'une logique de financement global à une logique de financement par projet, et d'une logique de subvention à une logique de marchés publics. Ils sont de plus soumis à une intensification de la concurrence avec le secteur privé et à une contraction des fonds publics qui s'accompagnent d'une exigence accrue de rationalité gestionnaire. Ces éléments, ainsi que les récentes évolutions réglementaires qui touchent le secteur (réforme de l'insertion par l'activité économique, loi sur la sécurisation de l'emploi, loi sur la formation professionnelle,...) génèrent un fort besoin de professionnalisation et de renouvellement des compétences.

### Objectif de l'action / Description / Résultats attendus

#### OBJECTIFS :

- Sécuriser la fonction d'employeur des dirigeants de l'ESS.
- Répondre aux besoins de professionnalisation des dirigeants de l'ESS.
- Renforcer la culture économique et financière des dirigeants de l'ESS.
- Doter les dirigeants de l'ESS (salariés et bénévoles) de connaissances, méthodes, techniques et outils nécessaires à la structuration et au développement de leurs structures.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Recensement des besoins des dirigeants de l'ESS en matière de compétences et outils de gestion, comptabilité, management, commercial, dialogue social, cadre réglementaire...
- Recensement et caractérisation de l'offre existante, en matière de formation et d'outils à la disposition des dirigeants de l'ESS en Gironde.
- Amélioration de l'accessibilité à l'offre de formation et aux outils.
- Actions d'information et de sensibilisation en direction des dirigeants, sur les formations/outils et sur les financements possibles et accessibles.
- Compléter l'offre existante par des outils peu développés en Gironde ou à renforcer, tels que le mécénat de compétence (par des salariés des collectivités, des entreprises classiques ou de l'ESS).
- Co-construction avec les structures et institutions de formations (Université, IEP, Kedge...) et avec les structures de formation spécialisée ESS (Coeptris notamment) d'actions de formation et de professionnalisation en direction des dirigeants de l'ESS.

#### RÉSULTATS ATTENDUS :

- Augmentation du nombre de dirigeants ayant suivi des formations ou utilisé des outils de professionnalisation.
- Consolidation des modèles économiques des structures de l'ESS.

### Acteurs ressources / Liens avec autres politiques, dispositifs ou projets mobilisables

- Les Contrats d'étude prospective initiés par la DIRECCTE et les partenaires sociaux.
- Les projets territoriaux d'ADEC (Accord-cadre régional de Développement des Emplois et des Compétences) faisant l'objet d'un accord-cadre signé par le préfet de région et les organisations professionnelles, voire parfois les organisations syndicales de salariés (par exemple, l'ADEC dans les structures de l'insertion par l'activité économique en Aquitaine 2012-2014).
- Apport méthodologique des structures ressources nationales de l'ESS (CNCRES, Labo de l'ESS, Avise, France Active...).
- Politique régionale du Conseil Régional Aquitaine en faveur de l'ESS et de la formation (cf. règlement d'intervention) ; contribution possible de l'agence régionale ADI.
- Apport d'expériences de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique) (initiatives impulsées par la DIRECCTE) ou du secteur culturel (Gestion prévisionnelle et Prospective des Compétences).
- Le Département de la Gironde : notamment en matière d'IAE et de vie associative (programme de formation à destination des bénévoles d'associations).

### Conditions de réussite / Préconisations de mise en œuvre

- Nécessité de mobiliser les acteurs de l'ESS autour d'un diagnostic partagé.
- Nécessité de mobiliser les acteurs clefs de la formation que sont les OPCA et les partenaires sociaux.
- Nécessité de travailler en collaboration étroite avec le Conseil Régional du fait de ses compétences en matière de formation professionnelle et d'enseignement supérieur.

#### Vu ici ou ailleurs

Démarche de professionnalisation des structures de l'économie sociale et solidaire mise en œuvre par Aquitaine Active en Dordogne. Guides pratiques recensés ou proposés par France Active : <http://www.franceactive.org/default.asp?id=32>

## Action 3.6 : Dynamiser les parcours professionnels des salariés de l'économie sociale et solidaire

### Constats

Pour la première fois depuis de nombreuses années, les emplois dans l'ESS sont en repli au niveau national, et certains indicateurs montrent que des efforts restent à faire en matière de qualité ou de pérennisation des emplois. Plusieurs « signes de faiblesse » ont été évoqués lors des échanges et groupes de travail organisés dans le cadre de l'élaboration du Livre Blanc de l'ESS en Gironde, allant de la fragilité de certains modèles économiques, au manque de formation pour assurer une véritable fonction employeur. Les études sur la qualité de l'emploi dans l'ESS sont peu nombreuses et parcellaires. Les principales conclusions de ces études sont que l'ESS n'obtient pas toujours de bons résultats en matière de qualité objective de l'emploi (pratiques managériales moins répandues, prévention des risques professionnels peu investie, mise en place d'un dialogue social formalisé insuffisante, temps partiels subis,...). Toutefois la satisfaction globale au travail basée sur des critères plus subjectifs semble meilleure dans le champ de l'ESS (conciliation vie familiale / vie professionnelle, épanouissement,...). Ces éléments, ainsi que les récentes évolutions réglementaires qui touchent le secteur (réforme de l'insertion par l'activité économique, loi sur la sécurisation de l'emploi, loi sur la formation professionnelle,...) sont autant d'axes à travailler ou d'évolutions à accompagner afin de dynamiser les parcours professionnels des salariés de l'ESS.

### Objectif de l'action / Description / Résultats attendus

#### OBJECTIFS :

- Dynamiser et sécuriser les parcours professionnels des salariés de l'ESS.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Mise en place de démarches de GPECT territoriales dans le secteur de l'ESS.
- Appui aux initiatives de mutualisation et de gestion des parcours professionnels dans l'ESS :
  - création de pôles ressources pour la mutualisation des emplois,
  - développement de groupements d'employeurs de l'ESS, voire au-delà.
- Appui à la mise en place de plans de formation au sein des structures de l'ESS.

#### RÉSULTATS ATTENDUS :

- Amélioration des conditions d'emploi des salariés de l'ESS (sécurisation des contrats de travail, durée des contrats, temps de travail hebdomadaire, rémunération).
- Renforcement de l'attractivité des métiers et des emplois dans l'ESS.
- Meilleur accès à la formation.

### Acteurs ressources / Liens avec autres politiques, dispositifs ou projets mobilisables

- Le Département de la Gironde.
- Lien avec les Contrats d'étude prospective initiés par la DIRECCTE et les partenaires sociaux.
- Lien avec les projets territoriaux d'ADEC (Accord-cadre régional de Développement des Emplois et des Compétences) faisant l'objet d'un accord-cadre signé par le préfet de région et les organisations professionnelles, voire parfois les organisations syndicales de salariés (par exemple, l'ADEC dans les structures de l'insertion par l'activité économique en Aquitaine 2012-2014).
- Apport méthodologique des structures ressources nationales de l'ESS (CNCRES, Labo de l'ESS, Avise, France Active...).
- Lien avec les politiques régionales du CRA (ESS/formation) (cf. règlement d'intervention) ; contribution possible de l'agence régionale ADI.
- Apport d'expériences de l'IAE ou du secteur culturel (Gestion prévisionnelle et Prospective des Compétences) et des acteurs référents de la mutualisation d'emplois (CRGE 33 et CRCE GEIQ).
- La CRESS Aquitaine, représentant des acteurs de l'ESS, associe et mobilise les structures, les réseaux sectoriels, les acteurs ressources à la réalisation de l'action.
- Implication des acteurs de l'emploi et de la formation d'une part, et les acteurs et réseaux accompagnant les structures de l'ESS.

### Conditions de réussite / Préconisations de mise en œuvre

- Nécessité de mobiliser les acteurs de l'ESS autour d'un diagnostic partagé.
- Nécessité de mobiliser les acteurs clefs de la formation que sont les OPCA et les partenaires sociaux.
- Nécessité de travailler en collaboration étroite avec le Conseil Régional du fait de ses compétences en matière de formation professionnelle et d'enseignement supérieur.

#### Vu ici ou ailleurs

GPECT Pays des Rives de Garonne et du Haut Entre-deux-Mers / Etude GPECT menée par la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin de Strasbourg / Action de GPTEC dans l'ESS en Côte d'Or initiée par la CRESS Bourgogne et les Maisons de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais et de la Haute Côte d'Or / Contrat d'Étude Prospective (CEP) puis Accord cadre régional de développement des emplois et des compétences (ADEC) dédié à l'ESS en région Nord-Pas-de-Calais, mis en œuvre par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire mandatée par les partenaires sociaux et la Direccte / ADEC dédié à l'IAE (PACA, Aquitaine) / démarche de GPECT en Gironde (association Transfer).



4.

PROMOUVOIR ET FAIRE  
CONNAÎTRE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE GIRONDINE,  
DÉVELOPPER SA NOTORIÉTÉ  
ET CELLE DE SES INITIATIVES



## Action 4.1 : Renforcer la visibilité de l'économie sociale et solidaire et de ses impacts sur les territoires

### Constats

Malgré son poids économique important en Gironde (4 961 établissements employeurs, soit 9% des établissements employeurs du département, et plus de 51 000 emplois salariés, soit près de 10% des salariés du département), l'ESS reste méconnue et ses impacts sociaux et économiques sous-estimés.

Cette méconnaissance concerne autant les acteurs institutionnels et économiques que les acteurs de l'ESS eux-mêmes, qui n'ont pas toujours conscience qu'ils relèvent de ce secteur, faute d'identité collective suffisamment développée.

### Objectif de l'action / Description / Résultats attendus

#### OBJECTIFS :

- Promouvoir des initiatives économiques qui produisent des richesses et créent des emplois locaux tout en favorisant le lien social, la solidarité, la qualité de vie dans les territoires.
- Développer l'implication de chacun, citoyens, bénévoles, consommateurs, producteurs, entreprises, élus,... dans cette économie.
- Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'ESS, dans une logique de valorisation des expériences et des projets et de mise en avant des impacts positifs qu'ils déclenchent (en matière d'emploi notamment).

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Étude et mise en œuvre de(s) la solution(s) de mise en visibilité la (les) plus pertinente(s) :

- Portail dédié – en lien ou non avec le site du Département et/ou avec celui de la future CRESS Aquitaine ; rubrique dédiée sur le site du Département.
- Mise en œuvre de différents événements ciblés pour renforcer la visibilité de l'ESS sur les territoires, par exemple : Café des initiatives, Marché des producteurs solidaires, présentations de projets ESS significatifs dans le cadre d'événements locaux, informations dans les clubs ou réseaux d'entreprises.
- Valorisation des projets et initiatives exemplaires de l'ESS auprès du grand public et des acteurs locaux en capitalisant les pratiques et expériences existantes, en réalisant des « portraits d'entrepreneurs », en utilisant des outils et supports de communication existants (exemples : supports de communication du Département, des collectivités, médias...) ou en développant de nouveaux supports spécifiques (plaquettes, flyers, newsletter...).

#### RÉSULTATS ATTENDUS :

- Meilleure visibilité et reconnaissance de l'ESS sur le territoire.
- Un plus grand recours à l'ESS dans les projets et expériences émergents en Gironde.

### Acteurs ressources / Liens avec autres politiques, dispositifs ou projets mobilisables

- Le Département de la Gironde.
- Lien avec le portail régional de la future CRESS Aquitaine.
- Apport méthodologique des structures ressources nationales de l'ESS (CNCRES, Labo de l'ESS, Avise...).
- Lien partenarial avec des dispositifs de sensibilisation / communication / valorisation mis en œuvre ou investis par les acteurs de l'ESS : Solidari'quais, Salon de l'entreprise d'Aquitaine, les 24 heures de l'Innovation sociale (association Essplicité), la semaine du Micro-crédit, le Mois de l'ESS... ainsi que des actions de sensibilisation mises en œuvre par les réseaux sectoriels ou par les acteurs ressources de l'ESS...

### Conditions de réussite / Préconisations de mise en œuvre

- Implication des acteurs et parties prenantes qui s'engagent collectivement à alimenter et à enrichir le portail (charte d'engagement possible) et à jouer la carte de la visibilité ESS bien au-delà du portail (information auprès des salariés embauchés, des adhérents et des bénéficiaires, apports de témoignages, participation aux événements locaux...).
- Nécessité d'assurer un suivi effectif et actualisé des initiatives de l'ESS pour alimenter l'observatoire ou le portail de l'ESS.
- Nécessité d'un investissement multi partenarial dynamique dans la mise en place de divers événements, tant auprès des acteurs déjà au fait de l'ESS que du grand public.

### Vu ici ou ailleurs

Portail internet participatif : [www.rhone-alpessolidaires](http://www.rhone-alpessolidaires) et ses déclinaisons départementales (Isère-solidaires, Alpes solidaires).  
 Portail : [www.ess-sambreavesnois.fr](http://www.ess-sambreavesnois.fr)  
 « Portes de Bretagne Solidaires »  
 (réseau ESS sur le Pays de Vitré Porte de Bretagne).  
 Portail départemental : [www.economiesolidaire.cg54.fr](http://www.economiesolidaire.cg54.fr)

## Action 4.2 : Mettre en place une démarche de sensibilisation et d'information sur l'économie sociale et solidaire en direction des élus et services des territoires

### Constats

Si l'ESS s'est vue fortement reconnue et valorisée au niveau national, par l'adoption d'une loi publiée le 31 juillet 2014, sa reconnaissance et son appropriation par les élus et par les services des collectivités locales et territoriales restent encore très imparfaites. Le manque de lisibilité de l'ESS est manifeste, et ces acteurs identifient assez mal la diversité du secteur de l'ESS, ses caractéristiques, le périmètre des expériences concernées, ses potentialités pour répondre aux enjeux de cohésion sociale et territoriale.

### Objectif de l'action / Description / Résultats attendus

#### OBJECTIFS :

- Sensibiliser les élus et services de collectivités, faire reconnaître l'ESS comme un moyen de « faire l'économie autrement » en s'inscrivant dans une logique de solidarité et de proximité.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Elaborer des outils et supports de communication permettant de valoriser les projets et les expériences ESS (logique de « success story »).
- Mettre en place une démarche d'information et de sensibilisation sur l'ESS et sur le plan d'action départemental en direction des élus et services des collectivités (Département, collectivités locales, intercommunalités...).
- Mise en place d'actions de sensibilisation et de formation des partenaires institutionnels et financiers au fonctionnement économique des modèles hybrides des organisations de l'ESS alliant viabilité économique et projet social.

#### RÉSULTATS ATTENDUS :

- Une présentation attractive et opérationnelle des expériences et des projets ESS existants sur le territoire girondin.
- Une interconnaissance et une fédération des acteurs de l'ESS.
- Un plus grand recours à l'ESS dans les projets et expériences émergents en Gironde.

### Acteurs ressources / Liens avec autres politiques, dispositifs ou projets mobilisables

- Implication des acteurs territoriaux de l'ESS (collectifs territoriaux, réseaux type Cap Solidaire...) ; des acteurs ressources de l'ESS (CRESS aquitaine, réseaux et acteurs clés de l'ESS...).
- Le Département de la Gironde : articulation avec les Pôles territoriaux de solidarité du Département sur chacun des territoires concernés.
- Lien avec les partenaires institutionnels (collectivités locales), le Conseil Régional d'Aquitaine et la Communauté Urbaine de Bordeaux.
- Apport méthodologique des structures ressources nationales de l'ESS (CNCRES, Labo de l'ESS, Avise...).

### Conditions de réussite / Préconisations de mise en œuvre

- Investir largement les divers canaux de diffusion et de communication.
- Travailler à la clarté et à la lisibilité des outils de communication et de sensibilisation relatifs à l'ESS.

### Vu ici ou ailleurs

Mise en place d'un BIPESS (baromètre des indicateurs de progrès des entreprises de l'économie sociale et solidaire) dans le département d'Ille-et-Vilaine.  
 Livret « L'ESS et les collectivités locales » - RTES



**DÉPARTEMENT  
DE LA GIRONDE**

Direction de la  
coopération territoriale  
et européenne

1, esplanade Charles-de-Gaulle  
CS 71223  
33074 BORDEAUX CEDEX

**TÉL. : 05 56 99 66 37**  
.....

**EMAIL : [dgd-dcte@cg33.fr](mailto:dgad-dcte@cg33.fr)**

**[gironde.fr](http://gironde.fr)**